

Rapport annuel 2012-2013



*201, rue Claude-Bilodeau, bureau 4
Lac-Étchemin (Québec) G0R 1S0*

Téléphone : 418 625-2100

Télécopieur : 418 625-2600

info@amvap.ca

www.amvap.ca

Le 20 juin 2013

Rédaction

Mme Vanessa Duclos, biologiste, M.Sc., coordonnatrice de projets multiresource, Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Mme Sylvie Poulin, secrétaire administrative, Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

M. David St-Pierre, ing.f., coordonnateur de projets, Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Mise en page et révision linguistique

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Mme Sylvie Poulin, secrétaire administrative, Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Crédits photos

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

M. Denis Ferland, technicien forestier, Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Mme Sylvie Poulin, secrétaire administrative, Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

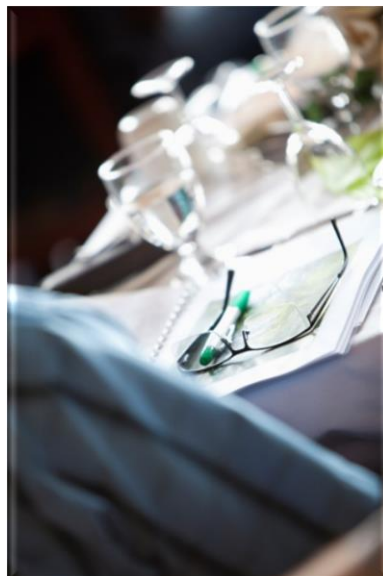


TABLE DES MATIÈRES

AVIS DE CONVOCATION.....	5
ORDRE DU JOUR.....	5
MOT DU PRÉSIDENT.....	6
PROCÈS-VERBAL DE LA 16^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE.....	7
FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE.....	14
ORIGINE.....	14
MEMBRES.....	16
CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS EN 2012-2013.....	18
CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	19
LES COMITÉS.....	22
Le comité de gestion administrative.....	22
Le comité consultatif.....	22
Le sous-comité technique.....	23
LE PERSONNEL DE L'AGENCE.....	24
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013.....	25
PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES.....	25
PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES – INITIATIVE PONCTUELLE DE RENFORCEMENT DES ÉCONOMIES FORESTIÈRES DU QUÉBEC.....	29
VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE.....	31
PORTRAIT DES CONSEILLERS FORESTIERS.....	32
RENDEZ-VOUS DE LA FORÊT PRIVÉE.....	33
PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR.....	40
Calcul de la possibilité forestière.....	41
Sondage auprès des propriétaires de boisés.....	42
TRANSFERT DE CONNAISSANCES.....	43
PROJETS.....	44
PROJET D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE EN HAUTE ETCHÉMIN.....	44
RÉALISATION DE TRAVAUX FORÊT-FAUNE.....	45
PLANS D'AMÉNAGEMENT FORÊT-FAUNE.....	45
PROJET D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'HABITAT AQUATIQUE (AQHA).....	46
PROJETS ÉCOACTION D'ENVIRONNEMENT CANADA.....	46
PLANTATIONS ET PEUPLEMENTS ÉDUQUÉS : ÉVALUATION DE LEUR VALEUR FAUNIQUE ET DES MESURES D'ATTÉNUATION POUR LE MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ RÉGIONALE.....	46
PROJET DE PEUPLIERS HYBRIDES ET ÉPANDAGE DE LISIER.....	47
AUTRES ACTIVITÉS.....	48
COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE DE LA CHAUDIÈRE- APPALACHES.....	48
PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE.....	48
RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION DES MRC ET RENCONTRE AVEC LES PARTENAIRES DU MONDE MUNICIPAL.....	49

PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2013-2014.....	50
ANNEXES.....	51
<i>ANNEXE 1 ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2013.....</i>	<i>52</i>
<i>ANNEXE 2 VENTILATIONS PAR PROGRAMME ET PAR PROJET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE 2012-2013 ...</i>	<i>66</i>
<i>ANNEXE 3 TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE PROGRAMME RÉGULIER EN 2012-2013.....</i>	<i>68</i>
<i>ANNEXE 4 TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE PIS-IPREFQ EN 2012-2013</i>	<i>71</i>

AVIS DE CONVOCATION

Vous êtes cordialement invité à participer à la 17^e assemblée générale de l'Agence des Appalaches qui se tiendra le 20 juin 2013, au Manoir Lac Etchemin, situé au 187, 3^e Avenue à Lac-Etchemin, à compter de 9 h.

L'assemblée générale annuelle est l'occasion de procéder à l'examen et à l'approbation du rapport annuel, des états financiers, à la nomination du vérificateur et des administrateurs de l'Agence.

Au plaisir de vous compter parmi nous lors de cette journée.



Adélarde Couture, ing.f.

Président

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et inscription des membres;
2. Ouverture de l'assemblée générale annuelle et mot du président;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Lecture et approbation du procès-verbal de la 16^e assemblée générale annuelle;
5. Présentation et adoption des états financiers 2012-2013;
6. Nomination du vérificateur comptable;
7. Présentation et adoption du rapport annuel 2012-2013;
8. Prévision budgétaire 2013-2014;
9. Élection des administrateurs;
10. Questions diverses;
11. Levée de l'assemblée.

MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2012-2013 en fut une sous le signe de la continuité, malgré cela il y a lieu de s'attarder à quelques éléments de rétrospective. Lors de la réunion du conseil d'administration de septembre, nous avons adopté une politique de gestion administrative et un comité de gestion administrative a été nommé pour supporter le directeur dans son application.

Les travaux préalables pour en arriver à un nouveau PPMV se sont poursuivis, que ce soit l'enquête auprès des propriétaires forestiers dont le mandat a été confié à la Fédération des producteurs forestiers du Québec, la réalisation du calcul de la possibilité forestière du territoire de l'Agence qui a été confié à la firme Génivar ou la réalisation du projet de Mise place de l'aménagement écosystémique en forêt privée dans les Appalaches. Tous ces éléments sont des intrants indispensables sur le chemin de la construction d'un nouveau PPMV dont la finalisation sera en 2013-2014.



Dans la continuité de la mise en place des décisions du Rendez-vous de la forêt privée, nous avons adopté une politique sur la sécurisation des investissements et procédé à la modification du Règlement sur le plan d'aménagement forestier. Toujours dans la suite du Rendez-vous de la forêt privée, le MRN nous a imposé une étude sur les taux payés par les agences, étude fastidieuse et pénible qui a demandé beaucoup d'énergie et dont les bases du calcul qui nous ont été imposées étaient plus que discutables.

Les divers projets gérés par l'Agence se sont poursuivis, que ce soit le projet sur les peupliers hybrides, les travaux forêt-faune dans le cadre du Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) ou le projet d'Aménagement forestier durable en Haute Etchemin. De nouveaux projets sont également apparus tels que celui de l'Augmentation de la biodiversité dans les plantations forestières et le projet d'Amélioration de la libre circulation du poisson et de son habitat aux traverses de cours d'eau.

Beaucoup d'incertitudes en vue pour la prochaine année, incertitude sur la poursuite de la contribution de l'industrie, incertitude liée à la baisse du budget du Programme d'investissements sylvicoles, incertitude sur la poursuite du programme PMVRMF - Volet II. Ainsi la gestion financière de l'Agence en 2013-2014 sera sous le signe de la prudence.

Je tiens à remercier toute l'équipe de l'Agence pour le travail accompli dans la dernière année et tous les membres du conseil d'administration pour leur confiance.

A handwritten signature in black ink, reading 'Adélard Couture'.

Adélard Couture, ing.f.
Président

PROCÈS-VERBAL DE LA 16^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de la 16^e assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches tenue le 14 juin 2012, à 9 h 30, au Manoir Lac Etchemin située au 187, 3^e Avenue à Lac-Etchemin.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la 15^e assemblée générale annuelle;
3. Présentation et adoption des états financiers 2011-2012;
4. Nomination du vérificateur comptable;
5. Présentation et adoption du rapport annuel des activités 2011-2012;
6. Prévision budgétaire 2012-2013;
7. Élection des administrateurs;
8. Questions diverses;
9. Levée de l'assemblée.

Présences

Président

M. Adélarde Couture

Monde municipal

M. Rosario Bossé (MRC de Montmagny)

M. René Laverdière (MRC de L'Islet)

M. Jean Paradis (MRC des Etchemins)

M. Clément Vaillancourt (Municipalité de Saint-Pamphile)

Producteurs forestiers et membres associés

M. Claude Bergeron (Conseillers forestiers de la région de Québec)

M. Simon Giguère (Association des propriétaires de boisés de la Beauce)

M. Raynald Pouliot (Groupement forestier de Bellechasse-Lévis)

M. Raynald Cloutier (Groupement forestier de L'Islet)

M. Gérald Thériault (Groupement forestier de L'Islet)

M. Albert Dumas (Groupement forestier de Montmagny)

M. André Lemelin (Groupement forestier de Montmagny)

M. Émile Tanguay (Groupements forestiers de Montmagny et de L'Islet)

Industriels forestiers

M. Dave Chouinard (Matériaux Blanchet inc.)

M. Raymond Laverdière (Maibec inc.)

M. Léandre Rouleau (Bois Daaquam inc.)

M. Alain Roy (Gestofoir inc.)

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

M. Richard Bilodeau (MRNF/Unité de gestion de Beauce-Appalaches)



Personnel de l'Agence

Mme Vanessa Duclos, biologiste (AMVAP)

M. Jean-Pierre Faucher, directeur (AMVAP)

M. Denis Ferland, technicien forestier (AMVAP)

Mme Julie Létourneau, responsable technique (AMVAP)

Mme Sylvie Poulin, secrétaire administrative (AMVAP)

M. David St-Pierre, coordonnateur de projets (AMVAP)

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

AG1206-01

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Laverdière, appuyé par M. Léandre Rouleau,

et RÉSOLU QUE l'ordre du jour de l'assemblée générale du 14 juin 2012 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Lecture et approbation du procès-verbal de la 15^e assemblée générale annuelle

AG1206-02

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance du procès-verbal de la 15^e assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 16 juin 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rosario Bossé, appuyé par M. Raynald Pouliot,

et RÉSOLU QUE le procès-verbal de la 15^e assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 16 juin 2011 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le directeur présente le suivi des dossiers.

Au point 6, il mentionne que la lettre, concernant les annonces tardives des budgets, a été transmise à la ministre ainsi qu'aux députés provinciaux et fédéraux de la région.

Au point 8, le directeur mentionne que M. Adélarde Couture est demeuré président de l'Agence, mais à titre indépendant.

3. Présentation et adoption des états financiers 2011-2012

AG1206-03

CONSIDÉRANT QUE la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par le vérificateur comptable pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier de la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. SENC mentionne que les états financiers de l'Agence présentent fidèlement la situation financière de l'organisme au 31 mars 2012, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus;

CONSIDÉRANT QUE le directeur a présenté aux participants le rapport financier couvrant la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 et qu'il a répondu aux questions des membres de l'Agence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Laverdière, appuyé par M. Alain Roy,

et RÉSOLU d'adopter les états financiers vérifiés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Nomination du vérificateur comptable

AG1206-04

CONSIDÉRANT QUE la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. SENC et que les membres de l'Agence sont satisfaits des résultats, de la qualité du travail et qu'elle demeure compétitive pour effectuer la vérification des livres comptables de l'Agence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raynald Pouliot, appuyé par M. Léandre Rouleau,

et RÉSOLU d'accepter la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. SENC à titre de vérificateur comptable pour les états financiers de l'Agence se terminant au 31 mars 2013 et qu'elle ne vienne pas les présenter à l'assemblée générale annuelle des membres de l'Agence des Appalaches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Présentation et adoption du rapport annuel des activités 2011-2012

AG1206-05

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance du rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2011-2012, que le directeur en a fait la présentation et a répondu aux questions suivantes des membres :

On demande si le volume de bois récolté présenté aux statistiques des programmes comprend aussi le volume prélevé dans les coupes totales. Le directeur répond que oui, mais que le volume ne concerne que les travaux subventionnés par l'Agence.

À la présentation du suivi des décisions du Rendez-vous de la forêt privée, à la décision 2, un participant fait remarquer que les producteurs forestiers payaient déjà leur plan d'aménagement forestier. On lui explique que celui-ci ne payait qu'une part du plan et que depuis le 1^{er} avril 2012, il doit en payer la totalité. Toutefois, le producteur forestier pourra toujours bénéficier du Programme de remboursement des taxes foncières.

Toujours au suivi des décisions du Rendez-vous de la forêt privée, à la décision 5, on demande qu'elle a été la méthode utilisée par l'Agence afin de déterminer les taux à 100 % pour les activités ciblées. On explique que le conseil d'administration a jugé que les travaux visés étaient financés à 90 % et ils ont donc été augmentés de 10 %.

Cette décision a été prise en tenant compte qu'il s'agit d'une année transitoire et qu'une nouvelle méthode de calcul des taux sera en vigueur à partir du mois d'avril 2013. L'effet de cette décision sur les ouvriers sylvicoles a aussi été considéré puisque cette augmentation vient diminuer leur temps de travail.

Pour ce qui est de la réalisation des travaux forêt-faune, on exprime que les conseillers forestiers ne savent plus à qui demander un soutien technique lors de la réalisation des travaux depuis que la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches (CRÉ) fait la vérification opérationnelle en régie interne. Le personnel de la CRÉ est moins disponible que ne l'était celui des agences ce qui complique l'exécution des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Roy, appuyé par M. Raymond Laverdière,

et RÉSOLU QUE le rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2011-2012 soit adopté et transmis au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Prévision budgétaire 2012-2013

Le directeur présente la prévision budgétaire 2012-2013. Celle-ci a été faite en considérant les mêmes budgets que l'an dernier dans les programmes d'aménagement étant donné qu'aucune annonce budgétaire n'a été faite.

AG1206-06

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance de la prévision budgétaire 2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci a été préparée en considérant les mêmes budgets que pour l'année 2011-2012 dans le programme régulier et le Programme d'investissements sylvicoles – Initiative ponctuelle de renforcement des économies forestières du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Laverdière, appuyé par M. Dave Chouinard,

et RÉSOLU QUE la prévision budgétaire soit adoptée et que s'il y a une modification au niveau du budget dans les programmes, celle-ci soit ramenée au conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Élection des administrateurs

AG1206-07

CONSIDÉRANT QUE les membres réguliers ont désigné les personnes physiques devant les représenter au conseil d'administration en tant qu'administrateurs et substituts de ce dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Émile Tanguay, appuyé par M. Rosario Bossé,

et RÉSOLU QUE les personnes physiques inscrites au tableau ci-joint soient nommées administrateurs au conseil d'administration de l'Agence des Appalaches pour la prochaine année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATEURS ET SUBSTITUTS
DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES
2012-2013

CATÉGORIE	SOUS-CATÉGORIE	ORGANISME	ADMINISTRATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le monde municipal		MRC de Bellechasse MRC des Etchemins MRC de L'Islet MRC de Montmagny Ville de Lévis	M. Daniel Pouliot M. Jean-Paradis M. René Laverdière M. Rosario Bossé M. Mario Fortier
Les organismes reconnus de producteurs forestiers	Organismes de gestion en commun	Gr. for. Bellechasse-Lévis Gr. for. Dorchester Gr. for. L'Islet Gr. for. Montmagny	M. Raynald Pouliot M. Michel Simard M. Émile Tanguay (M. André Lemelin)
	Syndicat de producteurs de bois	Syndicat des prod. de bois de la Côte-du-Sud, L'Islet Syndicat des prod. de bois de la Côte-du-Sud, Montmagny Syndicat des propriétaires for. de la région de Québec Association des propriétaires de boisés de la Beauce	M. Herman Lavoie (M. Jacques Lemieux) M. Martin J. Côté M. Simon Giguère (M. Réjean Lacasse)
Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois		Bois Daaquam inc. Gestofor inc. Maibec inc. Matériaux Blanchet inc.	M. David Gagnon M. Alain Roy M. Raymond Laverdière M. Dave Chouinard
Représentants de la Ministre		MRNF/ Cap. - Nat. et Chaud - App. MRNF/ Beauce-Appalaches	M. Serge Tremblay M. Richard Bilodeau

8. Questions diverses

Aucun point n'est discuté.

9. Levée de l'assemblée

AG1206-08

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rosario Bossé, appuyé par M. Alain Roy,

et RÉSOLU de lever l'assemblée à 11 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE

Origine

En mai 1995, différents acteurs provinciaux de la forêt privée se sont réunis lors du *Sommet sur la forêt privée*. Ces participants comprenaient les organismes reconnus de producteurs forestiers, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, le monde municipal et le ministère des Ressources naturelles.

Ainsi, un régime nouveau de protection et de mise en valeur des forêts privées a été défini et les agences régionales de mise en valeur des forêts privées sont nées. Le but premier de la mise en place des agences est de régionaliser les prises de décisions se rapportant au développement durable des forêts privées du territoire qu'elle dessert.

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a amorcé ses activités le 27 septembre 1996.

Précisons que l'article 149 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* stipule que :

« L'agence a pour objets, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par :

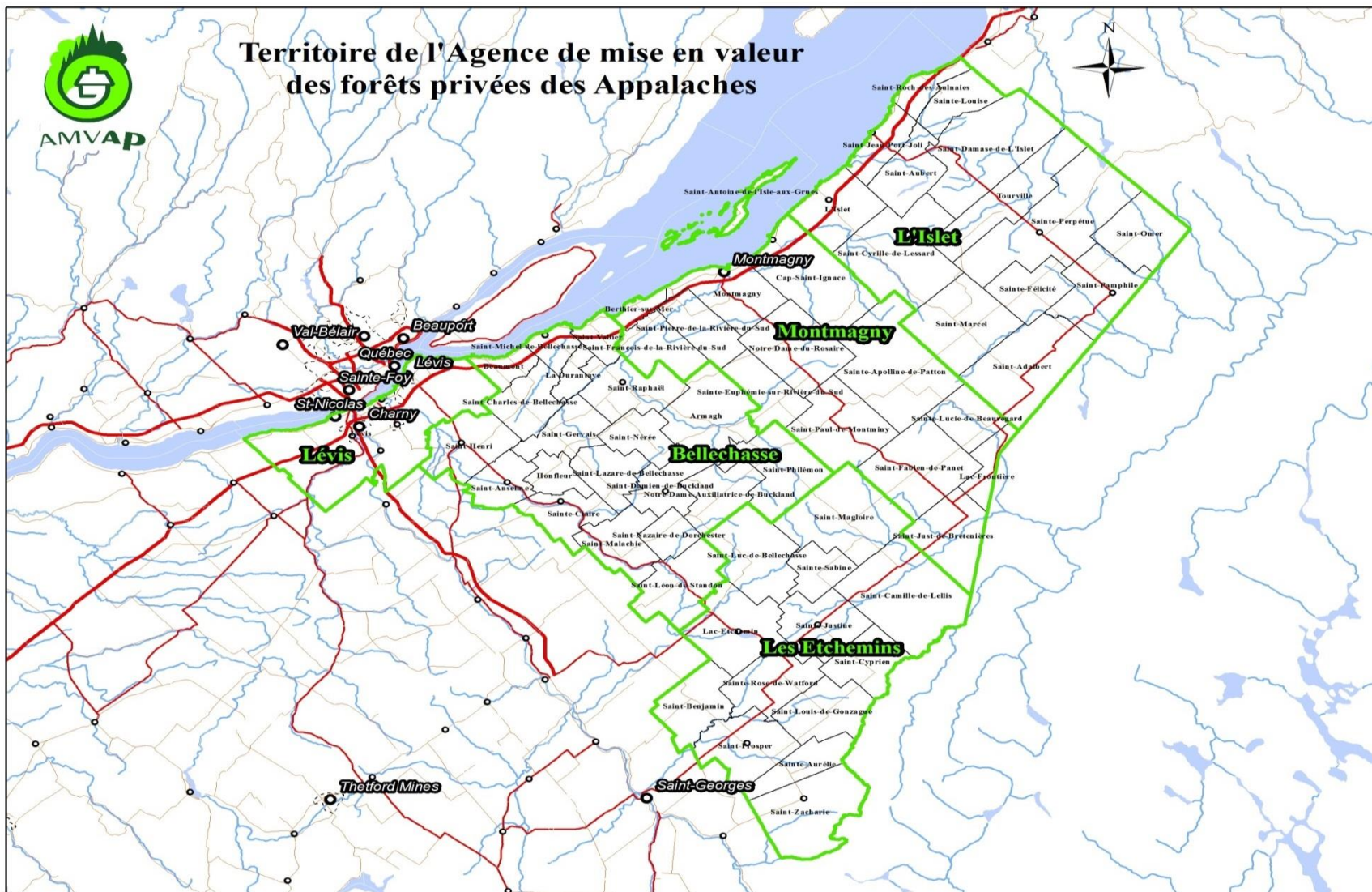
1. L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur;
2. Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, elle favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ces activités. »

Le territoire de l'Agence des Appalaches est constitué de quatre MRC et d'une ville, qui sont les suivantes :

- ☞ MRC de Bellechasse
- ☞ MRC des Etchemins
- ☞ MRC de L'Islet
- ☞ MRC de Montmagny
- ☞ Ville de Lévis

Même si la forêt est le centre des préoccupations de l'Agence, c'est avant tout pour les gens qui la possèdent, qui en font usage et qui l'habitent, qu'elle entend affecter les ressources dont elle dispose pour favoriser son développement et assurer la pérennité des écosystèmes qui la composent.



Membres

Les membres réguliers sont regroupés à l'intérieur de trois catégories. Les membres associés sont notamment les conseillers forestiers accrédités autres que ceux faisant partie des groupes de partenaires. Voici la liste des membres de l'Agence en 2012-2013.

Monde municipal

MRC de Bellechasse	Sainte-Rose-de-Watford
MRC des Etchemins	Sainte-Sabine
MRC de L'Islet	Saint-Étienne-de-Beaumont
MRC de Montmagny	Saint-Fabien-de-Panet
Ville de Lévis	Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Lac-Etchemin	Saint-Just-de-Bretenières
Lac-Frontière	Saint-Lazare
L'Islet	Saint-Léon-de-Standon
Montmagny	Saint-Louis-de-Gonzague
Notre-Dame-du-Rosaire	Saint-Luc-de-Bellechasse
Saint-Adalbert	Saint-Magloire
Saint-Anselme	Saint-Malachie
Saint-Benjamin	Saint-Marcel
Saint-Camille-de-Lellis	Saint-Nazaire-de-Dorchester
Saint-Charles-de-Bellechasse	Saint-Nérée
Saint-Cyprien	Saint-Omer
Saint-Damien-de-Buckland	Saint-Pamphile
Sainte-Apolline-de-Patton	Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
Sainte-Aurélie	Saint-Prosper
Sainte-Claire	Saint-Zacharie
Sainte-Justine	Tourville
Sainte-Perpétue	

Organismes reconnus de producteurs forestiers

Association des propriétaires de boisés de la Beauce	Groupe forestier de Montmagny inc.
Groupe forestier de Bellechasse-Lévis inc.	Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud
Groupe forestier de Dorchester inc.	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
Groupe forestier de L'Islet inc.	

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

A. Lapointe & Fils ltée	Mobilier Rustique inc.
Bardeaux et Cèdres St-Honoré inc.	Norampac inc. Division Cabano
Bois Daaquam inc.	Planchers Mercier inc.
Bois de sciage Lafontaine inc.	Produits forestiers Arbec S.E.N.C.
Carrier & Bégin inc.	Produits forestiers D.G. ltée
Clermont Hamel ltée	Produits forestiers Résolu inc.
Domtar inc. (Windsor)	Scierie Arbotek inc.
Gérard Crête & Fils inc.	Scierie Dion et Fils inc.
Gestofo inc.	Scierie Lauzé inc.
Industries Maibec inc. Div. Saint-Pamphile	Silicium Québec S.E.C.
Industries Manufacturière Mégantic inc.	Spécialiste du bardeau de cèdre inc.
Kruger Wayagamack inc.	Vexco inc.
Matériaux Blanchet inc.	

Membres associés

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.	Consultants forestiers M.S. inc.
Conseillers forestiers de la région de Québec inc.	



Conseillers forestiers accrédités en 2012-2013

Association des propriétaires de boisés de la Beauce
3500, boulevard Dionne
Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y9
Tél. : 418 228-5110
Téléc. : 418 228-5800

Groupelement forestier de Bellechasse-Lévis inc.
69-A, Route 281
Saint-Magloire (Québec) G0R 3M0
Tél. : 418 257-2665
Téléc. : 418 257-2666

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.
1260, 6e Avenue, C.P. 148
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
Tél. : 418 856-5828
Téléc. : 418 856-2775

Groupelement forestier de Dorchester inc.
1506, 25e Avenue, C.P. 129
Saint-Proper (Québec) G0M 1Y0
Tél. : 418 594-8208
Téléc. : 418 594-8584

Conseillers forestiers de la région de Québec
5300, rue des Tournelles
Québec (Québec) G2J 1E4
Tél. : 418 872-1773
Téléc. : 418 872-6773

Groupelement forestier de L'Islet inc.
76, rue Principale Est
Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0
Tél. : 418 598-3056
Téléc. : 418 598-3058

Consultants forestiers M.S. inc.
1114, boulevard de la Rive-Sud, bureau 40
Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6
Tél. : 418 903-4747
Téléc. : 418 903-4500

Groupelement forestier de Montmagny inc.
76, rue Principale Est
Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0
Tél. : 418 598-3056
Téléc. : 418 598-305



Conseil d'administration

Mandat

Le conseil d'administration se compose des quatre partenaires. Les pouvoirs du conseil d'administration sont définis dans le règlement intérieur de l'Agence. Celui-ci se résume essentiellement à administrer les affaires de l'Agence et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'atteinte des objectifs de la protection et de la mise en valeur des forêts privées de son territoire en favorisant la concertation entre les partenaires.

Représentants :

Indépendant

M. Adélarde Couture, président	5/5
--------------------------------	-----

Ministère des Ressources naturelles

M. Richard Bilodeau, MRN/U.G. Beauce-Appalaches	1/3
M. Richard Labrie, MRN/U.G. Beauce-Appalaches	1/1
M. Serge Tremblay, MRN/Cap.-Nat. et Chaud.-App.	3/5

Monde municipal

M. Daniel Pouliot, MRC de Bellechasse	0/5
Mme Suzanne C. Guenette, MRC des Etchemins	1/1
M. Jean Paradis, MRC des Etchemins	3/4
M. René Laverdière, MRC de L'Islet	5/5
M. Rosario Bossé, MRC de Montmagny	5/5
M. Mario Fortier, Ville de Lévis	2/5

Organismes reconnus de producteurs forestiers

M. Martin J. Côté, Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	2/5
M. Simon Giguère, Association des propriétaires de boisés de la Beauce	3/5
M. Herman Lavoie, Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud	4/5
M. Raynald Pouliot, Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.	4/5
M. Michel Simard, Groupement forestier de Dorchester inc.	3/5
M. Émile Tanguay, Groupement for. de Montmagny et de L'Islet inc.	5/5

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

M. Dave Chouinard, Matériaux Blanchet inc.	3/5
M. Raymond Laverdière, Industries Maibec inc.	5/5
M. Léandre Rouleau, Bois Daaquam inc.	1/1
M. David Gagnon, Bois Daaquam inc.	2/4
M. Alain Roy, Gestofor inc.	2/3

Au cours de la dernière année financière, cinq réunions du conseil d'administration ont eu lieu. Lors de ces rencontres, les orientations et les décisions prises portent essentiellement sur les questions d'ordres politiques, administratives et techniques en rapport au fonctionnement de l'Agence et aux programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées du territoire des Appalaches.

L'élection en vue de nommer les officiers de l'Agence a été réalisée le 14 juin 2012. Lors de cette réunion du conseil d'administration, M. Adélarde Couture fut reconduit à la présidence tout en demeurant à titre indépendant. M. Rosario Bossé fut nommé à la vice-présidence. Il a aussi été décidé de former un comité de gestion administrative afin d'assister le directeur dans la gestion administrative de l'Agence.

Voici les principaux dossiers qui ont été abordés par le conseil d'administration :

- ☞ Programmation budgétaire de l'Agence;
- ☞ Grille de taux de l'aide financière;
- ☞ Répartitions budgétaires entre les conseillers forestiers;
- ☞ Révision du cahier d'instructions techniques et administratives de l'Agence;
- ☞ Programme d'investissements sylvicoles – Initiative ponctuelle de renforcement des économies forestières du Québec (PIS-IPREFQ);
- ☞ Modification du Règlement # 4 sur le plan d'aménagement forestier;
- ☞ Adoption d'une politique de gestion administrative;
- ☞ Révision du programme Forêt-Faune, volet ravages de cerfs de la Fondation de la faune;
- ☞ Révision du Plan de protection et de mise en valeur et certification forestière :
 - Réalisation du sondage auprès des propriétaires forestiers;
 - Réalisation du calcul de possibilité de récolte forestière.
 - Projet de Mise en place de l'aménagement écosystémique en forêt privée dans les Appalaches.
- ☞ Suivi du Rendez-vous de la forêt privée :
 - Décision 3 : Réalisation de l'étude des taux selon la méthode de calcul de la valeur des travaux sylvicoles fournie par le MRN;
 - Décision 8 : Adoption d'une politique de sécurisation des investissements;
 - Décision 10 : Discussion sur les investissements dans les municipalités où la réglementation favorise la récolte de bois et la sylviculture;
 - Décision 19 : Reconnaissance du modèle d'affaires des groupements forestiers;
 - Décision 22 : Adoption d'un plan d'affaires quinquennal.

☞ Suivi des projets de l'Agence :

- Projet d'Aménagement forestier durable en Haute Etchemin financé par la Fondation de la faune du Québec;
- Projet d'élaboration d'un guide de vulgarisation de la réglementation forestière;
- Projet de peupliers hybrides et d'épandage de lisier;
- Projet de travaux forêt-faune dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II;
- Projet d'Augmentation de la biodiversité dans les plantations forestières, financé par Environnement Canada;
- Projet d'Amélioration de la libre circulation du poisson et de son habitat aux traverses de cours d'eau financé par Environnement Canada.

☞ Rapport de vérification opérationnelle et portrait des conseillers forestiers;

☞ Transfert de connaissances.



Les comités

Le comité de gestion administrative

Mandat

Le comité de gestion administrative a pour mandat de faire l'évaluation du directeur, de réviser les évaluations des autres employés de l'Agence faites par le directeur, recommander au conseil d'administration les ajustements de salaire annuel des employés et des bonis s'il y a lieu, d'effectuer le suivi des dépenses administratives de l'Agence, de collaborer avec le directeur à la préparation du budget et d'évaluer les demandes d'achat d'immobilisations non prévues au budget annuel.

Membres :

M. Adélarde Couture, président

M. Martin J. Côté

M. Raymond Laverdière

M. Herman Lavoie (en remplacement de M. Martin J. Côté)

M. Serge Tremblay

M. Jean-Pierre Faucher

Les sujets suivants ont été abordés par le comité de gestion administrative en 2012-2013 :

- ☞ Politique de gestion administrative;
- ☞ Conditions de travail du directeur;
- ☞ Évaluation des employés de l'Agence;
- ☞ Organisation de l'Agence;
- ☞ Suivi des dépenses de l'Agence;
- ☞ Programmation budgétaire de l'Agence.

Le comité consultatif

Mandat

Le comité consultatif a pour mandat d'analyser les demandes de modifications ou de précisions des normes techniques, administratives et de vérification opérationnelle et il fait le suivi des modifications apportées. De plus, il évalue les résultats de performance des conseillers forestiers, il analyse les réalisations en termes de transfert de connaissances et fait des recommandations au conseil d'administration. Ce comité relève du conseil d'administration. Le comité consultatif est appuyé par le sous-comité technique qui s'occupe de lui faire des recommandations concernant les modifications aux normes. Le sous-comité technique est formé d'ingénieurs forestiers représentant les conseillers forestiers.

Le comité consultatif s'est réuni à deux occasions au cours de l'année.

Membres :

M. Rosario Bossé
M. Dave Chouinard
M. Adélarde Couture, membre d'office
M. Sylvain Lamontagne
M. Herman Lavoie
M. Raynald Pouliot
M. Daniel Racine
M. Alain Roy
M. Serge Tremblay
M. Jean-Pierre Faucher, animateur
Mme Julie Létourneau, secrétaire

Les sujets suivants ont été abordés lors des rencontres et ils ont fait l'objet d'une recommandation au conseil d'administration ou ont tout simplement été précisés :

- ☞ Suivi du Rendez-vous de la forêt privée :
 - Décision 8 : Adoption d'une politique de sécurisation des investissements;
 - Décision 22 : Adoption d'un plan d'affaires quinquennal.
- ☞ Révision du PPMV et certification forestière :
 - Réalisation du sondage auprès des propriétaires forestiers;
 - Réalisation du calcul de possibilité de récolte forestière;
 - Projet de Mise en place de l'aménagement écosystémique en forêt privée dans les Appalaches.
- ☞ Modifications aux cahiers de normes techniques et administratives;
- ☞ Rapports de vérification opérationnelle et portrait des conseillers forestiers;
- ☞ Critères de performance des conseillers forestiers;
- ☞ Cadre de gestion de la demande de plants en forêt privée;
- ☞ Revenu de la vente des orthophotos;

Le sous-comité technique

En plus de ses mandats réguliers, dans le courant de l'année, le sous-comité technique a été chargé d'appuyer le directeur dans la réalisation de la nouvelle étude des taux. Deux rencontres du sous-comité technique ont été requises pendant l'année 2012-2013.

Le personnel de l'Agence



Jean-Pierre Faucher
Ingénieur forestier
Directeur



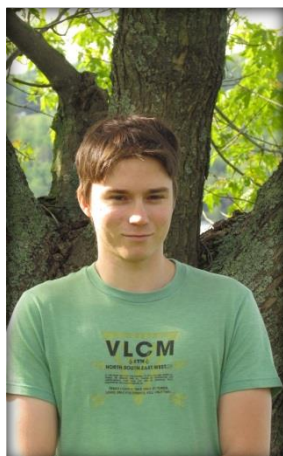
Sylvie Poulin
Secrétaire administrative



Denis Ferland
Technicien forestier



Julie Létourneau
Ingénieur forestier
Responsable technique



David St-Pierre
Ingénieur forestier
Coordonnateur de projets
(avril 2012 à aujourd'hui)



Vanessa Duclos
Biologiste
Coordonnatrice de projets
multirressource
(avril 2012 à aujourd'hui)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, aussi connu sous le nom de programme régulier, est financé par le ministère des Ressources naturelles (MRN), la contribution des industries forestières, ainsi que la participation des producteurs forestiers. L'aide financière couvre l'aspect technique des travaux et pour la plupart d'entre eux l'exécution de ceux-ci.

Contribution des partenaires

La contribution des partenaires pour leur implication aux réunions du conseil d'administration, leur participation aux comités et la contribution financière du monde municipal à la gestion administrative de l'Agence totalise 46 325 \$ en 2012-2013.

Partenaires	Participation aux réunions du conseil d'administration	Participation aux divers comités	Contribution monétaire
Industries	3 900 \$	2 400 \$	
Ministère	2 000 \$	3 600 \$	
Monde municipal	7 225 \$	2 550 \$	7 500 \$
Représentants des propriétaires	7 350 \$	9 800 \$	
Total	20 475 \$	18 350 \$	7 500 \$

Contribution du ministère des Ressources naturelles (MRN)

La contribution du MRN dans le programme régulier fut de 2 268 220 \$. L'enveloppe provinciale dans ce programme était de 28,5 M\$ soit le même montant qu'en 2011-2012.

Participation des producteurs forestiers

L'aide financière versée par l'Agence couvre de 80 % à 100 % de la valeur des travaux. Pour les travaux financés à 80 %, les producteurs forestiers ont assumé une participation de 20 %. La valeur de la participation des producteurs forestiers pour l'année 2012-2013 dans le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées est de 361 140 \$. À ce montant s'ajoute la contribution des producteurs forestiers reliée à la confection de leur plan d'aménagement forestier qui est entièrement à leur charge depuis le 1^{er} avril 2012. Le coût facturé par les conseillers forestiers pour la confection des plans d'aménagement forestier en 2012-2013 est de 168 464 \$. Ainsi, la contribution totale des producteurs forestiers est de 529 604 \$.

Liste des industries ayant contribué (en ordre décroissant de contribution)

La contribution des industries forestières en 2012-2013 fut de 299 272 \$ pour 297 253 mètres cubes solides de bois déclarés. Le suivi de la mise en application de la décision 14 concernant la comptabilité distincte pour les contributions des industriels est présenté à la section Rendez-vous de la forêt privée.

Bois Daaquam inc.

Industries Maibec inc. Div. Saint-Pamphile

Domtar inc. (Windsor)

Matériaux Blanchet inc.

Kruger Wayagamack inc.

Produits forestiers Résolu inc.

Produits forestiers D.G. ltée

Mobilier Rustique inc.

Spécialiste du bardeau de cèdre inc.

Clermont Hamel ltée

Produits forestiers Arbec S.E.N.C.

Norampac inc. Division Cabano

Bois de sciage Lafontaine inc.

Carrier & Bégin inc.

Bardeaux et Cèdres St-Honoré inc.

Industrie Manufacturière Mégantic inc.

Scierie Dion et Fils inc.

A. Lapointe & Fils ltée

Scierie Arbotek inc.

Vexco inc. Div. scierie

Gérard Crête & Fils inc.

Silicium Québec S.E.C.

Scierie Lauzé inc.

Planchers Mercier inc.

Gestofoir inc.



Voici les statistiques du programme régulier pour la saison 2012-2013. Le détail des travaux financés se trouve à l'annexe 3.

Clientèle desservie par MRC ou Ville

MRC ou Ville	Propriétaires desservis	Aide financière versée \$	Proportion %
Bellechasse	197	403 483 \$	18,0 %
Etchemins	374	894 815 \$	40,0 %
L'Islet	145	461 712 \$	20,7 %
Montmagny	119	431 005 \$	19,3 %
Ville de Lévis	20	44 610 \$	2,0 %
Total		2 235 627 \$	100 %

Répartition de l'aide financière entre les petits et les grands propriétaires

Type de producteur	Propriétaires desservis	Aide financière versée \$
Petits propriétaires	836	2 169 217 \$
Grands propriétaires	4	66 410 \$
Total	840	2 235 627 \$

Aide financière versée par catégorie de traitement

Traitements	Aide financière versée		Nombre d'unités
	\$	%	
Préparation de terrain	333 175 \$	14,9 %	462,3 ha
Reboisement	141 016 \$	6,3 %	330 670 plants
Regarni	12 577 \$	0,6 %	26 312 plants
Entretien de plantation	958 512 \$	42,9 %	866,3 ha
Traitements non commerciaux	200 583 \$	9,0 %	187,9 ha
Traitements commerciaux	537 291 \$	24,0 %	1 290,4 ha
Drainage et voirie forestière	46 353 \$	2,0 %	53,6 km
Visites-conseils	6 120 \$	0,3 %	60 visites
Total	2 235 627 \$	100 %	

Volumes de bois récoltés dans le cadre du programme régulier

Superficie en travaux commerciaux	Aide financière versée \$	Volume récolté m ³ solides
1 290,4 ha	200 583 \$	104 897 m ³

Budget investi par conseiller forestier et aide financière moyenne par producteur

Conseillers forestiers	Montant investi \$	Propriétaires desservis	Aide financière moyenne par producteur \$
Association des propriétaires de boisés de la Beauce	257 296 \$	216	1 191 \$
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	205 814 \$	78	2 639 \$
Conseillers forestiers de la région de Québec	214 626 \$	92	2 333 \$
Consultants forestiers M.S.	75 990 \$	38	2 000 \$
Groupe forestier de Bellechasse-Lévis	391 238 \$	138	2 836 \$
Groupe forestier de Dorchester	433 638 \$	130	3 336 \$
Groupe forestier de L'Islet	324 010 \$	78	4 154 \$
Groupe forestier de Montmagny	333 015 \$	91	3 660 \$
Total	2 235 627 \$		

La moyenne d'aide financière par producteur dans le programme régulier est de 2 661 \$.

Évolution du nombre de producteurs forestiers reconnus

Le tableau suivant montre l'évolution du nombre de producteurs forestiers reconnus sur le territoire depuis les cinq dernières années. Le suivi de la décision 8 est présenté à la section Rendez-vous de la forêt privée.

2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
3 657	3 771	3 758	3 876	3 706

Programme d'investissements sylvicoles – Initiative ponctuelle de renforcement des économies forestières du Québec

Au printemps 2006, afin de donner suite au rapport de la Commission Coulombe, le gouvernement du Québec annonçait la création du Programme d'investissements sylvicoles (PIS). D'une durée de quatre ans, ce programme bénéficiait d'une aide financière de 5 M\$ pour la réalisation de travaux en forêt privée. L'Agence profitait alors d'un budget de 0,5 M\$ par année.

En 2009-2010 et 2010-2011, le Programme d'investissements sylvicoles fut combiné avec le programme fédéral du Fonds d'adaptation des collectivités. Cette entente fédérale-provinciale visait à aider les travailleurs à faire face à la crise forestière. L'Agence a bénéficié respectivement d'un budget de 2 M\$ et de 1 M\$ pour les deux années du programme.

En 2011-2012 et 2012-2013, une entente semblable fut établie entre le gouvernement fédéral et provincial. Ce financement porte le nom de Programme d'investissements sylvicoles – Initiative ponctuelle de renforcement des économies forestières du Québec (PIS-IPREFQ). À l'échelle provinciale en forêt privée, pour chacune des deux années, une somme de 2 M\$ a été investie par le gouvernement fédéral et un montant de 5 M\$ par le provincial.

Après avoir obtenu une somme de 678 150 \$ en 2011-2012, l'Agence a bénéficié d'un montant de 633 150 \$ dans le PIS-IPREFQ en 2012-2013. De cette somme, 607 355 \$ ont été investis en aménagement forestier dont l'éventail de travaux admissibles était le même que le programme régulier. Un montant fut réservé par l'Agence pour l'administration de ce programme (15 683 \$) et la réalisation de la vérification opérationnelle (10 112 \$).

La contribution des producteurs forestiers dans ce programme représente une somme de 109 786 \$ en 2012-2013.

Voici les statistiques du PIS-IPREFQ pour l'année 2012-2013. Le détail des travaux financés se trouve à l'annexe 4.

Clientèle desservie par MRC ou Ville

MRC ou Ville	Propriétaires desservis	Aide financière versée \$	Proportion %
Bellechasse	42	120 449 \$	19,8 %
Etchemins	128	240 111 \$	39,6 %
L'Islet	47	135 567 \$	22,3 %
Montmagny	31	110 000 \$	18,1 %
Ville de Lévis	2	1 228 \$	0,2 %
Total		607 355 \$	100 %

Répartition de l'aide financière entre les petits et les grands propriétaires

Type de producteur	Propriétaires desservis	Aide financière versée \$
Petits propriétaires	245	573 906 \$
Grands propriétaires	3	33 449 \$
Total	248	607 355 \$

Aide financière versée par catégorie de traitement

Traitement	Aide financière versée		Nombre d'unités
	\$	%	
Préparation de terrain	3 226 \$	0,5 %	6,4 ha
Reboisement	295 204 \$	48,6 %	818 512 plants
Regarni	65 181 \$	10,7 %	143 254 plants
Entretien de plantation	231 270 \$	38,1 %	202,2 ha
Traitements non commerciaux	8 292 \$	1,4 %	7,5 ha
Traitements commerciaux	0 \$	0 %	0 ha
Drainage et voirie forestière	0 \$	0 %	0 km
Visites-conseils	4 182 \$	0,7 %	41 visites
Total	607 355 \$	100 %	

Volumes de bois récoltés dans le cadre du PIS-IPREFQ

Superficie en travaux commerciaux	Aide financière versée \$	Volume récolté m ³ solides
0 ha	0 \$	0 m ³

Budget investi par conseiller forestier et aide financière moyenne par producteur

Conseillers forestiers	Montant investi \$	Propriétaires desservis	Aide financière moyenne par producteur \$
Association des propriétaires de boisés de la Beauce	49 834 \$	33	1 510 \$
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	40 089 \$	15	2 673 \$
Conseillers forestiers de la région de Québec	41 931 \$	16	2 621 \$
Consultants forestiers M.S.	20 189 \$	12	1 682 \$
Groupe forestier de Bellechasse-Lévis	120 459 \$	29	4 154 \$
Groupe forestier de Dorchester	133 191 \$	87	1 531 \$
Groupe forestier de L'Islet	99 394 \$	32	3 106 \$
Groupe forestier de Montmagny	102 268 \$	28	3 652 \$
Total	607 355 \$		

La moyenne d'aide financière par producteur dans le PIS-IPREFQ est de 2 449 \$.

Vérification opérationnelle

Programme régulier

L'Agence a réalisé la vérification opérationnelle des travaux facturés dans le programme régulier pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. L'objectif de vérification opérationnelle est fixé à 8 % dont 6 % des dossiers sont choisis aléatoirement et 2 % de façon ciblée.

Toutes les prescriptions reçues a priori dans le programme régulier et le PIS-IPREFQ ont été mises en commun puisqu'il était impossible de les départager entre les deux programmes. Ainsi, l'Agence a reçu 1 386 prescriptions dont 135 ont été vérifiées (10 % de vérification, dont 8 % aléatoire et 2 % ciblée). La valeur des prescriptions vérifiées représente un montant de 250 289 \$. Pour ce qui est des travaux exécutés, nous avons reçu 1 832 rapports d'exécution du programme régulier et 161 ont été vérifiés (9 % de vérification, dont 8 % aléatoire et 1 % ciblée). Au total, la valeur des travaux vérifiés est de 215 687 \$ ce qui représente 8,5 % des sommes investies.

Au niveau de la qualité des travaux vérifiés, 95 % d'entre eux ont atteint la note de passage soit une diminution de 3 % par rapport à l'an dernier. Pour ce qui est de la quantité déclarée, 94 % des travaux se sont avérés conformes soit une diminution de 4 % par rapport l'année précédente.

Les remises monétaires conséquentes à la vérification opérationnelle du programme régulier totalisent 1 880,84 \$ répartis sur 10 traitements. De plus, 17 non-conformités n'entraînant aucune réduction de l'aide financière ont été notées pendant la saison. Celles-ci sont reliées à des écarts entre les données déclarées par le conseiller forestier et celles mesurées par l'Agence ou des données manquantes sur les documents.

La vérification a aussi porté sur les suivis de plantations exigés par l'Agence. Ceci a permis de s'assurer que les plantations ne nécessitaient pas de dégagement tel que le démontraient les données du conseiller forestier. Ce sont 24 plantations qui ont été vérifiées sur les 216 qui n'exigeaient pas d'entretien. Au total, 96 % des vérifications étaient conformes.

En général, les conseillers forestiers ont bien respecté les directives concernant la transmission des documents à l'Agence. Ainsi, la vérification opérationnelle a pu être réalisée rondement.



PIS-IPREFQ

Dans le cas du PIS-IPREFQ, la vérification opérationnelle a été réalisée selon les mêmes balises que le programme régulier. L'Agence a reçu 272 rapports d'exécution dans ce programme dont 25 ont été inspectés. Ainsi, la vérification a porté sur 9 % des documents (8 % aléatoire et 1 % ciblée). La valeur des travaux vérifiés est de 51 609 \$ ce qui équivaut à 8,6 % des sommes investies.

La qualité des travaux vérifiés a atteint 100 % de conformité soit une augmentation de 4 % comparativement à l'an dernier. Pour ce qui est de la quantité, 100 % des travaux étaient conformes soit la même note que l'année précédente.

Aucune réduction de l'aide financière n'a été appliquée suite aux résultats de la vérification opérationnelle. On dénombre quatre dossiers vérifiés qui présentaient une non-conformité, mais pour laquelle aucune réduction n'était applicable.

Portrait des conseillers forestiers

L'Agence a de nouveau préparé un portrait de ses conseillers forestiers. Ce travail permet, à partir des résultats de la vérification opérationnelle, de refléter la performance de chacun des conseillers forestiers. De plus, tous les deux ans, afin de mesurer la satisfaction de la clientèle desservie, un sondage téléphonique est réalisé auprès de 150 producteurs forestiers. Ce travail a été fait en 2011-2012 alors les mêmes résultats que l'année précédente ont été utilisés dans le portrait 2012-2013. Ce sondage a permis de démontrer que le niveau de satisfaction des propriétaires était de 90 %. Pour le portrait, la moyenne globale de la performance des conseillers forestiers est de 94 % soit un niveau identique à l'an dernier.

Certes, l'Agence est satisfaite de la performance de ses conseillers forestiers. Toujours en visant l'amélioration continue de ceux-ci, nous allons garder le cap et avoir recours à la vérification ciblée selon les problématiques rencontrées sur le terrain.

Portrait des conseillers forestiers 2012-2013 (programme régulier et PIS-IPREFQ)

Conseillers forestiers	Prescrip. et rapport d'exé. (45 %)	Superficie (25 %)	Moyenne par producteur (5 %)	Satisfaction 2011-2012 (25 %)	Note finale (100 %)
Ass. prop. boisés Beauce	43,5 %	22,9 %	5,0 %	23,7 %	95,2 %
Cons. for. Côte-du-Sud	43,6 %	25,0 %	5,0 %	23,4 %	96,0 %
Cons. for. région Québec	44,4 %	22,6 %	5,0 %	22,2 %	94,2 %
Cons. for. M.S.	43,7 %	25,0 %	5,0 %	23,8 %	97,4 %
Group. for. Bellechasse-Lévis	40,0 %	24,4 %	5,0 %	22,8 %	92,2 %
Group. for. Dorchester	44,2 %	24,0 %	5,0 %	21,0 %	94,2 %
Group. for. L'Islet	41,8 %	23,3 %	5,0 %	21,0 %	91,0 %
Group. for. Montmagny	42,3 %	25,0 %	5,0 %	21,8 %	94,1 %
Moyenne	43,0 %	23,6 %	5,0 %	22,4 %	94,1 %

Rendez-vous de la forêt privée

Le 30 mai 2011, s'est tenu le Rendez-vous de la forêt privée. Il s'agissait de la quatrième rencontre des partenaires en quinze ans visant à renouveler l'entente pour le développement des forêts privées. Les travaux menant à cette rencontre entre les quatre partenaires de la forêt privée et les agences ont débuté en juin 2009.

Au total, 30 décisions furent présentées lors du Rendez-vous. Certaines d'entre elles sont progressivement entrées en application en 2011-2012 et 2012-2013. Voici un suivi des principales actions poursuivies en 2012-2013 :

Décision 1 : Mise en place d'un nouveau modèle de gouvernance

Le modèle implique la formation des tables suivantes : le Forum des partenaires provinciaux afin de discuter des enjeux stratégiques, la Table des agences/MRN qui s'assure de la livraison efficace des programmes d'aide et de la reddition de comptes, la Table consultative interministérielle et la Table décisionnelle MRN.

La Table des agences/MRN s'est réunie à trois reprises au courant de l'année 2012-2013. Elle est formée des directeurs des agences et de représentants du MRN. Les discussions se sont surtout concentrées sur les modalités de mise en application de certaines décisions du Rendez-vous de la forêt privée.

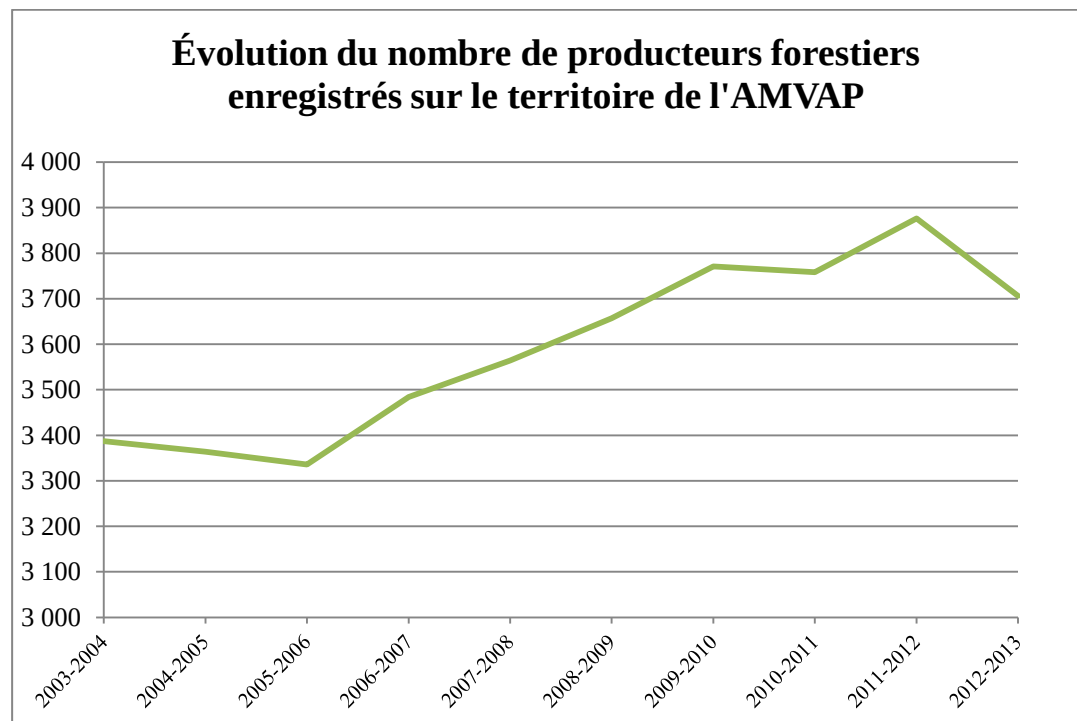
La Table consultative s'est réunie pour la première fois en septembre 2012. Son mandat est de documenter les éléments gravitant autour de la gestion intégrée des ressources naturelles en forêt privée et d'explorer des sources possibles de financement. Elle vise aussi à s'assurer de la cohérence des diverses initiatives gouvernementales existantes. La première rencontre tenue cette année a permis de présenter les attentes du MRN et des partenaires de la forêt privée envers cette Table. Les participants ont eu à présenter leur implication actuelle en forêt privée.

De son côté, le Forum des partenaires s'est réuni au cours de l'année 2012-2013 afin de discuter des orientations touchant la mise en œuvre des décisions du Rendez-vous de la forêt privée. En avril 2013, le MRN a annoncé qu'un nouveau membre se joindrait au Forum soit l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec.

Décision 2 : Plan d'aménagement forestier à la charge du producteur forestier

Depuis le 1^{er} avril 2012, les agences du Québec ne financent plus la confection du plan d'aménagement forestier (PAF). Par contre, les dépenses afférentes à ce plan demeurent admissibles au Programme de remboursement des taxes foncières. Les PAF produits doivent être conformes au règlement établi par les agences.

Suite à une année de mise en application de cette décision, nous notons, sur le territoire de l'Agence, une diminution d'environ 4 % du nombre de producteurs forestiers enregistrés (3 876 en 2011-2012 versus 3 706 en 2012-2013). Le graphique ci-dessous présente l'évolution du nombre de propriétaires forestiers enregistrés au statut de producteur forestier. Rappelons qu'on dénombre environ 12 800 propriétaires forestiers sur le territoire de l'Agence.



En termes de nouveaux producteurs enregistrés, on note une importante diminution. Il y en a eu 136 sur le territoire de l'Agence en 2012-2013 alors qu'on en dénombrait 263 en 2011-2012 et 204 en 2010-2011.

Décision 3 : Révision de la valeur des travaux sylvicoles selon une méthode développée par le MRN

Le 24 octobre 2012, le MRN a fourni aux agences la méthode de calcul de la valeur des travaux sylvicoles qu'il avait développée. Au départ, le MRN demandait à chacune des agences de calculer, selon cette méthode, la valeur réelle des activités correspondant à 80 % des sommes investies en 2012-2013.

L'Agence a entrepris ce travail à l'automne 2012 en réalisant une enquête auprès des conseillers forestiers afin de documenter la valeur réelle de chacun des intrants requis par le calcul. Le sous-comité technique de l'Agence fut mandaté par le conseil d'administration afin d'appuyer le directeur dans cet exercice.

Les résultats de ce travail ont été présentés en mars et en mai 2013 au conseil d'administration. L'enquête menée auprès des conseillers forestiers a permis de révéler des écarts parfois importants au niveau du coût réel des travaux. Dans ce contexte, par souci de bien investir les sommes qui nous sont allouées, le conseil d'administration a décidé de remettre le travail accompli au MRN, mais de ne pas mettre en application les taux calculés en 2013-2014. L'Agence se donne une année pour poursuivre le travail afin de mieux documenter les intrants. Le MRN a approuvé cette façon de faire et a autorisé les autres agences du Québec à procéder de cette manière.

Décision 4 : Distinction de la valeur de l'aide technique de l'aide à l'exécution des travaux

Suivant cette décision, on demande aux agences de distinguer la valeur de l'aide technique de la valeur de l'aide à l'exécution des travaux. Considérant la résolution adoptée par le conseil d'administration à la décision 3, l'Agence a séparé le taux technique du taux relié à l'exécution selon les valeurs en vigueur en 2012-2013.

Décision 5 : Financement de chacun des travaux sylvicoles à 80 % de la valeur réelle et à 100 % des activités ciblées

Depuis le 1^{er} avril 2012, les agences doivent financer à 100 % le premier et le deuxième entretien de plantation ainsi que la première éclaircie commerciale de plantation ou de peuplement naturel ayant bénéficié d'une éclaircie commerciale.

Le conseil d'administration a adopté la valeur des travaux ciblés qui ont été mis en application en 2012-2013.

Décision 8 : Adoption par les agences d'une politique de sécurisation des investissements

Le 10 mai 2012, l'Agence a adopté une politique de sécurisation des investissements. Celle-ci vise à assurer la protection des travaux à venir et ceux réalisés à grâce à l'aide financière provenant des programmes administrés par l'Agence. De plus, la politique répond à presque tous les éléments suggérés de contenu minimal fourni par le MRN le 19 avril 2013. Dans le travail de révision du PPMV de l'Agence, certains ajustements seront peut-être apportés à ce document dans le courant de l'année 2013-2014.

Cette politique rassemble les directives adoptées par le conseil d'administration au fil des ans pour assurer la protection des investissements. Parmi les changements les plus importants adoptés dans cette politique, on note le délai de protection des travaux inscrit à l'engagement du producteur forestier sur la prescription sylvicole. Ainsi, depuis son adoption, le délai de protection des plantations est maintenant de 30 ans, celui des éclaircies commerciales de 10 ans et de 15 ans pour les autres types de travaux. Depuis le 31 mars 2005, le délai de protection des travaux était établi à 15 ans, auparavant, il était de 5 ans.

Décision 9 : Assurer l'entretien des investissements consentis avant d'en entreprendre de nouveaux

Cette décision du Rendez-vous de la forêt privée demande aux agences de s'assurer de l'entretien des investissements réalisés plus particulièrement les plantations. L'Agence possède depuis l'élaboration du premier PPMV un système de suivi des plantations qui nous permet de nous assurer que les plantations sont libres de croître et bien régénérées. De plus, sur une base annuelle, l'Agence adopte un ordre de priorité des travaux que les conseillers forestiers doivent respecter dans leur programmation.

Décision 10 : Canalisation des investissements dans les municipalités qui favorisent la récolte de bois et la sylviculture

Pendant l'année, le MRN a sondé les agences afin que celles-ci fassent état des municipalités qui contraignent inutilement la récolte de bois et la sylviculture. Il fut aussi question des municipalités qui n'avaient pas de règlement sur l'abattage des arbres ou ne n'appliquaient pas.

L'Agence a fourni au MRN la liste des municipalités qui n'appliquaient pas le règlement régional sur la protection et la mise en valeur des forêts privées que leur MRC avait adopté et aucune municipalité ne se s'est ajoutée à cette liste depuis. Jusqu'à présent, rien n'indique que les travaux financés par l'Agence sur le territoire de ces municipalités ne sont pas protégés puisqu'aucun cas de destruction de travaux n'a été révélé. Les règles adoptées par l'Agence s'appliquent pour tous les travaux qu'elle finance, peu importe la municipalité. De plus, avec l'adoption de la politique de sécurisation des investissements, l'Agence a prolongé les délais de protection des travaux ce qui assurera une meilleure garantie sur le financement octroyé.

Décision 11 : Que les MRC établissent ou révisent la réglementation concernant l'abattage des arbres pour l'ensemble de leur territoire

La mise en application de cette décision était basée sur la modification prévue au projet de loi numéro 58 modifiant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui donnerait davantage de pouvoir aux MRC en matière de réglementation sur l'abattage des arbres. Par contre, l'adoption de ce projet de loi est reportée, alors il n'y a pas d'échéance d'établi.

Décision 14 : Mise en œuvre d'une comptabilité distincte pour les contributions des industriels

Selon cette décision, les membres de l'industrie siégeant au conseil d'administration des agences peuvent fixer leurs attentes au regard des activités à financer avec leurs contributions dans le respect des modalités des programmes.

Pour l'année 2012-2013, considérant que la programmation budgétaire avait déjà été adoptée, les représentants de l'industrie n'ont pas signifié de demande particulière à l'égard des travaux à financer à partir de leurs contributions. Par contre, leur attente est que le maximum d'aide financière soit investi en aménagement forestier. Un montant de 299 272 \$ a été perçu en contribution de l'industrie au cours de l'année.

Décision 19 : Reconnaissance du modèle d'affaires des groupements forestiers

La mise en place de la reconnaissance du modèle d'affaires des groupements forestiers s'est poursuivie en 2012-2013. En effet, dans le cadre du PIS-IPREFQ, le budget d'aménagement a été réparti en octroyant 75 % de l'enveloppe aux groupements forestiers et 25 % aux conseillers forestiers indépendants. Rappelons que selon l'historique de répartition budgétaire du Programme d'investissements sylvicoles de l'Agence, la répartition était de 65 % pour les groupements forestiers et de 35 % pour les conseillers forestiers indépendants. De plus, dans le cadre de la décision 19, les groupements forestiers ont dû abandonner l'aide individuelle qui est dédiée exclusivement aux conseillers forestiers indépendants. Ainsi, les groupements forestiers ont dû faire signer une nouvelle convention normalisée à leurs clients afin que ceux-ci puissent bénéficier d'une aide financière dans les programmes administrés par l'Agence.

Décision 22 : Adoption d'un plan d'affaires quinquennal

Un plan d'action est prévu au PPMV de chacune des agences. Cette décision demande aux agences de réviser, sur une base annuelle, les actions prévues afin de s'ajuster au contexte instable.

L'Agence est toujours en processus de révision de son PPMV, alors le nouveau plan d'action n'est pas encore complété. Ainsi, nous avons tout de même adopté un plan d'action en mai 2012 qui traitait des orientations et actions à réaliser dans le courant de l'année 2012-2013.

En août 2012, le MRN a préparé et fourni aux agences une liste de questions auxquels les agences doivent répondre et présenter dans leur rapport annuel. Voici les réponses aux questions touchant notre Agence.

La préoccupation principale de notre plan d'affaires concerne la protection et la priorisation des investissements. L'Agence vise toujours à assurer l'entretien des plantations établies et à réaliser le maximum de travaux d'éclaircie commerciale dans des peuplements où des investissements ont été consentis. Par contre, pour ce type de travaux, la difficulté rencontrée au niveau de la mise en marché des bois de petites dimensions est toujours un facteur limitant important pour la mise en œuvre de ce scénario sylvicole.

Concernant la protection des investissements, on note en 2012-2013 quelques cas de destructions de travaux sur le territoire de l'Agence. Les raisons sont souvent reliées au changement d'usage de ces superficies. Dans la dernière année, l'Agence n'a réclamé aucun montant aux propriétaires forestiers concernés puisque le délai de protection des travaux était expiré. En plus d'avoir prolongé les délais de protection des travaux sur les prescriptions sylvicoles en 2012-2013, l'Agence suit étroitement les dossiers où des investissements pourraient être détruits afin de réclamer les sommes toujours protégées.

Dans le cadre de la révision du PPMV, nous avons entrepris l'analyse de nos scénarios sylvicoles. Dans un contexte de diminution budgétaire, nous allons revoir, en 2013-2014, notre stratégie de remise en production en considérant les coûts reliés aux entretiens des plantations et les importants besoins en éclaircie commerciale.

Décision 26 : Révision des normes en lien avec la charge de travail des ouvriers sylvicoles

Cette décision demande à chacune des agences de revoir leurs normes de travaux sylvicoles afin de trouver des façons de faire qui permettraient d'alléger la charge de travail des ouvriers sylvicoles tout en considérant les rendements forestiers escomptés.

Tel que présenté dans le Rapport annuel 2011-2012, certains ajustements ont été apportés aux normes de l'année 2012-2013 afin de considérer la charge de travail des ouvriers sylvicoles. Pour la saison 2013-2014, aucun changement n'a été soulevé afin de réduire la charge de travail des ouvriers sylvicoles tout en considérant l'objectif du traitement.

Décision 27 : Intégration de certaines activités relatives à l'obtention ou au maintien de la certification forestière dans les activités admissibles dans le cadre de du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

En 2012-2013, grâce à la participation financière de la Commission sur les ressources naturelles et le territoire de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches, l'Agence a réalisé un projet intitulé *Mise en place de l'aménagement écosystémique en forêt privée dans les Appalaches*. Ce projet nous a permis de faire l'analyse d'écart entre la forêt naturelle et la forêt actuelle du territoire. Nous avons aussi identifié les forêts à haute valeur pour la conservation et bâti un modèle de mise en application de l'aménagement écosystémique en forêt privée. Ce projet s'inscrit directement dans le processus d'obtention ou de maintien de la certification forestière entrepris par les syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence. De plus, ces éléments sont en lien avec les objectifs de la Stratégie d'aménagement durable des forêts et seront intégrés à notre PPMV. De plus amples informations sur ce projet sont présentées à la section suivante.

Plan de protection et de mise en valeur

Engagé en avril 2012, M. David St-Pierre, ing.f., coordonnateur de projets, a poursuivi la mise à jour du PPMV en 2012-2013. L'information du PPMV a été réorganisée selon les exigences de la nouvelle table des matières préparée par le ministère des Ressources naturelles et fournie aux agences en mars 2012. L'introduction et la partie « Connaissance du territoire » ont été presque finalisées durant l'année. Le travail à compléter touche la partie II « Démarche enjeux et solutions », ainsi que la partie III « Stratégies de protection et de mise en valeur (solutions, objectifs) ».

Durant la dernière année, le coordonnateur de projets a surtout travaillé sur le projet de « Mise en place de l'aménagement écosystémique en forêt privée dans les Appalaches », qui a été financé en grande partie par la Commission sur les ressources naturelles et le territoire de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches, dont la contribution s'est élevée à 50 250 \$. Le projet a permis de finaliser l'identification des forêts à haute valeur pour la conservation, de décrire le régime de perturbations naturelles de la région, d'effectuer l'analyse des enjeux écologiques ainsi que d'élaborer une stratégie de mise en place de l'aménagement écosystémique en forêt privée. La réalisation de ce projet sera d'une grande aide pour nos partenaires souhaitant maintenir ou obtenir la certification FSC, de même que pour compléter plusieurs sections du PPMV.

En 2012-2013, un montant de 17 717 \$ a été consacré à la révision du PPMV. Cette somme porte le total investi au travail de révision à 65 907 \$. L'Agence vise à compléter le PPMV pour la fin du mois de juillet 2013.



Calcul de la possibilité forestière

En 2012-2013, l'Agence a mandaté la firme Génivar afin de réaliser son calcul de la possibilité forestière avec le logiciel Forposs.net. Ce dernier permet de calculer la possibilité forestière sur un horizon de 10 ans. Les données du 4^e programme d'inventaire forestier ont servi à alimenter le calcul et les taux d'accroissement ont été calculés à partir des tables de rendement en volume publiées dans le *Manuel de mise en valeur des forêts privées*.

Vous trouverez ci-dessous une comparaison des résultats du nouveau calcul de possibilité forestière avec celle du calcul précédent réalisé avec SYLVA II et les données du 3^e programme d'inventaire forestier. De plus, est présenté ci-dessous, l'évolution du volume sur pied entre le 2^e, 3^e et le 4^e décennal. On constate que la possibilité forestière s'est accrue de 22 % tandis que le volume sur pied a augmenté de 13 % entre le 3^e et le 4^e inventaire décennal.

Évolution de la possibilité forestière sur le territoire de l'Agence

Groupe d'essences	Possibilité forestière annuelle		% variation
	Sylva II 2000-2024 (m ³ solides/année)	Forposs.net 10 ans (m ³ solides/année)	
Sapin, épinettes et pins	354 008	398 768	12,6 %
Autres résineux	97 586	94 651	-3,0 %
Feuillus durs	361 429	516 016	42,8 %
Peupliers	105 306	111 058	5,5 %
Total	918 329 1,89 m³/ha/an	1 120 493 2,30 m³/ha/an	22,0 %

Évolution du volume sur pied entre les inventaires décennaux

Groupe d'essences	Volume sur pied (m ³ solides)			% variation 3 ^e vs 4 ^e
	2 ^e inventaire	3 ^e inventaire	4 ^e inventaire	
Sapin, épinettes et pins	10 965 874	10 497 768	13 490 395	28,5 %
Autres résineux	2 906 372	3 776 839	3 602 557	-4,6 %
Feuillus durs	17 406 476	19 236 359	20 522 952	6,7 %
Peupliers	2 781 505	3 544 893	4 278 530	20,7 %
Total	34 060 227	37 055 858	41 894 434	13,1 %

Sondage auprès des propriétaires de boisés

À l'hiver et au printemps 2012, un sondage téléphonique provincial visant à établir le portrait des propriétaires de boisés fut réalisé. La Fédération des producteurs forestiers du Québec a été mandatée par presque toutes les agences du Québec pour coordonner cette enquête.

Sur le territoire de l'Agence, 196 propriétaires de boisés ont répondu au sondage téléphonique pour une marge d'erreur de 7 % 19 fois sur 20. À l'échelle provinciale, différentes listes de propriétaires forestiers ont été utilisées. Pour notre Agence, nous avons opté pour la liste issue du rôle foncier des municipalités du territoire.

Les résultats démontrent que le niveau d'activité des propriétaires s'est maintenu, que le lot boisé est pour la majorité des répondants un bien qu'ils possèdent sur une longue période et qu'il est souvent acquis d'un membre de la famille. Sur le territoire des Appalaches, 85 % des propriétaires ont répondu avoir fait de la récolte de bois (bois de chauffage, pour la pâte ou le sciage) au cours des cinq dernières années. Par contre, le volume récolté est généralement faible selon les résultats du sondage. La grande majorité, soit 94 % des répondants, a mentionné que leurs travaux de récoltes étaient réalisés de façon manuelle, c'est-à-dire à l'aide d'une scie à chaîne. Dans la région des Appalaches, 79 % des répondants ont mentionné qu'ils participaient, ou un membre de leur famille, à la réalisation des travaux d'aménagement.

Près de la moitié des propriétaires sondés ont dit connaître les programmes d'aide financière à la mise en valeur des forêts privées ou les programmes de formation pour les propriétaires forestiers. Une proportion de 72 % des propriétaires anticipe la réalisation de travaux d'éclaircie ou de jardinage dans les cinq prochaines années.

Quant aux changements observés dans le profil des propriétaires forestiers comparativement aux sondages précédents, on note qu'il y a de moins en moins d'agriculteurs et davantage de retraités qui possèdent un lot boisé. De plus, les propriétaires sont plus scolarisés. On observe aussi des changements au niveau des principales motivations des propriétaires de posséder un lot boisé. En effet, la notion de plaisir, de détente ou de récréation prime sur celle de retirer un revenu d'appoint de la propriété forestière.

L'enquête démontre que le profil des propriétaires se diversifie. Malgré tout, la nouvelle génération de propriétaires ont l'intention, dans les mêmes proportions que leurs aînés d'aménager leurs lots boisés.



Transfert de connaissances

L'Agence a investi un montant de 26 208 \$ en transfert de connaissances en 2012-2013. Toute cette somme fut consacrée pour le financement d'activités de transfert de connaissances offertes par nos trois mandataires soient l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec. Ces derniers ont annoncé les formations dans leurs journaux respectifs.

Le tableau suivant présente les activités réalisées. Notons que les propriétaires devaient déboursier une somme de 20 \$ pour participer à la formation.

Activités de transfert de connaissances réalisées par les mandataires en 2012-2013

Titre de l'activité de formation	Nombre d'activités	Nombre de participants
Abattage directionnel en forêt	6	49
Affûtage et entretien de la scie à chaîne	5	48
Éclaircies et jardinage	3	25
Façonnage des bois	1	14
Fiscalité forestière	2	26
Utilisation de la débroussailleuse	2	19
Total	19	181

Les participants ont rempli un questionnaire d'appréciation à la fin de la formation ce qui a permis de confirmer que, de façon générale, ils sont très satisfaits du contenu, de l'organisation et du formateur.



PROJETS

Projet d'Aménagement forestier durable en Haute Etchemin

La troisième année de ce projet quinquennal a été coordonnée par Mme Vanessa Duclos, biologiste, suite au départ de Mme Anaïs Gasse en janvier 2012. Ce projet, rappelons-le, est financé par la Fondation de la faune du Québec (FFQ). Il a pour objectif de favoriser l'implantation, à l'échelle du sous-bassin versant, d'un mode de gestion intégré des ressources d'un territoire. Il s'agit donc d'une initiative qui vise à appliquer le concept de développement durable en forêt privée. Pour l'année 2012-2013, l'Agence a obtenu un financement de 34 000 \$ de la part de la FFQ pour la poursuite du projet.

Cette année encore, près de 330 propriétaires de lots boisés de Lac-Etchemin, Sainte-Justine, Saint-Léon-de-Standon, Saint-Luc et Sainte-Sabine ont été concernés par le projet, que ce soit par les efforts de sensibilisation ou leur implication dans la réalisation des différents travaux d'aménagement multiressource.

Une somme de 30 148 \$ a été allouée à la réalisation des aménagements multiressource. En plus de la participation financière de l'Agence par son programme régulier (28 908 \$), le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches (225 \$) et le programme ÉcoAction d'Environnement Canada (565 \$) et le Programme forêt-faune – Volet plan d'aménagement forêt-faune de la Fondation de la faune du Québec (450 \$) ont permis la réalisation de ces aménagements.

Travaux réalisés dans le cadre du projet d'Aménagement forestier durable en Haute Etchemin en 2012-2013

Aménagements multiressource	Nombre d'unités	Aide financière versée
Ponceau de 24 pouces	2 ponc.	2 084 \$
Ponceau de 36 pouces	2 ponc.	2 732 \$
Ponceau de 48 pouces	1,5 ponc.	2 049 \$
Enrochement de ponceau	1 enroch.	450 \$
Éclaircie précommerciale de feuillus tolérants adaptée	3,5 ha	1 327 \$
Éclaircie intermédiaire de plantation adaptée	9,0 ha	8 540 \$
Éclaircie commerciale avec trouées	8,5 ha	11 161 \$
Labourage hersage	2,3 ha	1 130 \$
Plan d'aménagement forêt-faune	1 PAFF	675 \$
Total		30 148 \$

En plus des travaux réalisés, deux formations ont été organisées à l'intention des propriétaires. La première a porté sur les travaux forêt-faune et la seconde sur l'importance des milieux humides et des bandes riveraines. De plus, une soirée d'information durant laquelle l'état d'avancement du projet a été présenté aux propriétaires.

Finalement, la coordonnatrice et le directeur ont préparé plusieurs demandes d'aide financière adressées à divers organismes afin de trouver de nouvelles sources de financement ou d'en renouveler pour la réalisation des différents aménagements liés au projet.

Réalisation de travaux forêt-faune

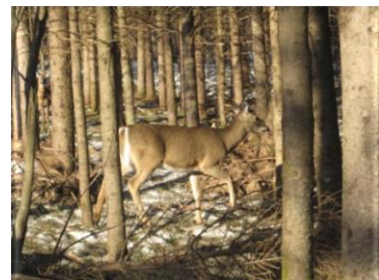
Au cours de cette sixième année consécutive, l'Agence a pu réaliser des travaux forêt-faune sur la totalité de son territoire grâce au financement obtenu auprès de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II (PMVRMF - Volet II). Cette année, un montant de 135 000 \$ nous a été octroyé. Une somme de 127 341 \$ a été investie en aménagement et a permis de réaliser 105 ha de travaux forêt-faune et la préparation de 2 plans d'aménagement forêt-faune. Il est à noter que certains travaux exécutés dans le cadre du PMVRMF – Volet II ont été réalisés à l'intérieur des limites du projet d'Aménagement forestier durable en Haute Etchemin.

Travaux forêt-faune réalisés dans le cadre du PMVRMF – Volet II 2012-2013

Traitements	Nombre d'unités	Aide financière versée
Préparation de terrain avec îlots	7,9 ha	10 853 \$
Dégagement de plantation et éclaircie précommerciale de plantation avec îlots	10,2 ha	13 260 \$
Éclaircie précommerciale adaptée (résineuse, mélangée, feuillus intolérants et feuillus tolérants)	36,4 ha	47 365 \$
Éclaircie commerciale avec trouées	46 ha	53 682 \$
Coupe de succession	2,6 ha	1 832 \$
Plan d'aménagement forêt-faune	2 PAFF	350 \$
Total		127 341 \$

Plans d'aménagement forêt-faune

La coordonnatrice de projet a préparé deux plans d'aménagement forêt-faune (PAFF) pour l'année 2012-2013. Bien qu'un montant maximal possible de 3 200 \$ provenant du Programme forêt-faune de la Fondation de la faune du Québec ait été mis à la disposition de l'Agence, seulement 700 \$ ont été utilisés. Cette diminution marquée du nombre de PAFF de cette année (2) comparativement à l'année précédente (49) peut être en bonne partie expliquée par la décision ministérielle de ne plus financer les plans d'aménagement forestier.



Projet d'Amélioration de la qualité de l'habitat aquatique (AQHA)

Dans le cadre du Programme d'Amélioration de la qualité de l'habitat aquatique (AQHA) de la Fondation de la faune du Québec (FFQ), l'Agence a réalisé l'aménagement d'une échelle à poisson, de deux seuils et de deux abris afin de mettre en valeur l'habitat de l'omble de fontaine sur le territoire du projet d'Aménagement forestier durable en Haute Etchemin. En plus, environ 500 m de cours d'eau ont été nettoyés et un embâcle a été démantelé. Un montant de 1 850 \$ avait été octroyé à l'Agence par la FFQ pour la réalisation de ce projet.

Projets ÉcoAction d'Environnement Canada

À l'automne 2011, deux demandes de financement avaient été adressées à Environnement Canada dans le cadre du Programme ÉcoAction. Le premier projet déposé visait l'augmentation de la biodiversité dans les plantations et le second avait pour objectif d'améliorer l'habitat du poisson et la qualité de l'eau aux traverses de cours d'eau. Concrètement, le premier projet consiste en la réalisation de plantations mixtes (résineuses, mélangées ou feuillues) et le second en l'aménagement de ponceaux en bois, de seuils ou le remplacement de ponceaux circulaires problématiques. Les deux projets ont une durée de 3 ans. Environnement Canada a donné son approbation pour la réalisation des deux projets en août 2012. Pour des raisons administratives gouvernementales, les contrats pour la réalisation des deux projets n'ont été signés qu'à la fin mars 2013. Étant donné l'incertitude de l'obtention du financement, l'Agence avait décidé de mettre les deux projets en attente jusqu'à ce que les ententes soient officiellement conclues. Ainsi, pour la première année du projet d'Amélioration de la biodiversité dans les plantations, 4 973 \$ sur une possibilité de 7 405 \$ ont été investis (réalisation de préparation de terrain et activités de communication). En ce qui a trait au second projet, seulement 1 124 \$ ont été utilisés pour les activités de communication alors qu'un montant total de 5 676 \$ était disponible pour la première année.

Plantations et peuplements éduqués : évaluation de leur valeur faunique et des mesures d'atténuation pour le maintien de la biodiversité régionale

L'année 2012 conclut le projet d'étude quinquennal qui visait à évaluer les effets réels des mesures d'atténuation des travaux forêt-faune. Ce projet était chapeauté par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière et était réalisé sur l'ensemble du territoire de la région administrative de la Chaudière-Appalaches. En résumé, le projet avait pour objectif de comparer certains traitements forêt-faune réalisés en plantation ou en peuplement naturel avec les traitements sylvicoles réguliers homologues et des parcelles témoins.

Au cours de l'année 2012-2013, l'Agence a participé à la relecture de placettes échantillons établies au début du projet visant à mesurer l'effet des travaux sur la croissance des arbres.

Les résultats préliminaires du projet montrent que les travaux forêt-faune atténuent l'effet du traitement sylvicole sur la faune. En fait, l'utilisation par la faune se situe entre un traitement régulier et une parcelle sans traitement.

Projet de peupliers hybrides et épandage de lisier

Amorcé en 2002, le projet pilote de *Valorisation du lisier de porc par la fertilisation de plantations de peupliers hybrides* vise à expérimenter l'utilisation du lisier de porc comme fertilisant pour des plantations de peupliers hybrides. Au total, 13 blocs expérimentaux ont été établis en 2003 et en 2004 dans la MRC de Bellechasse et celle des Etchemins.

Ce projet unique au Québec a bénéficié, en 2012-2013, de l'appui financier de 40 000 \$ du ministère des Ressources naturelles dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet I. Nous avons aussi pu compter sur un important soutien professionnel et technique du Centre de foresterie des Laurentides.

Toujours par souci d'efficience, afin de réduire les coûts du projet, le comité scientifique a priorisé les activités à réaliser. En 2012-2013, l'épandage de lisier fut réalisé au début du mois de juin. De plus deux échantillonnages d'eau de percolation ont été effectués pendant l'été. À l'automne de nouvelles analyses foliaires ont été exécutées afin de voir l'évolution de la nutrition des arbres sous le régime de fertilisation au lisier. Finalement, la hauteur et le diamètre des arbres des dispositifs ont été mesurés à la fin de la saison de croissance.

Deux articles scientifiques traitant du projet ont été publiés dans le courant de l'année 2012-2013 et de nouvelles publications sont déjà prévues grâce au suivi expérimental rigoureux et du volume de données recueillies.



AUTRES ACTIVITÉS

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de la Chaudière-Appalaches

Le président de l'Agence agit à titre de commissaire à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de la Chaudière-Appalaches (CRRNT). En 2012-2013, la CRRNT a poursuivi la mise en œuvre de son Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). Plusieurs projets, principalement axés sur l'acquisition de connaissances ont été mis de l'avant.

Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire

Le directeur de l'Agence est le représentant de la forêt privée au comité du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). Le comité s'est réuni à deux reprises pendant l'année 2012-2013 afin de faire des propositions à la CRRNT.

Pendant l'année, il fut décidé à la CRÉ de former deux comités en lien avec le PRDIRT soit un comité sur l'aménagement écosystémique et un second sur les aires protégées. Ces comités sont essentiellement composés des membres du comité PRDIRT. Jusqu'à présent, le comité sur l'aménagement écosystémique s'est attardé à un projet d'acquisition de données sur les témoins écologiques du territoire de Chaudière-Appalaches. Le comité sur les aires protégées a été consulté quant à l'appel de propositions d'aires protégées mené sur le territoire en 2012-2013.

Révision de la réglementation des MRC et rencontre avec les partenaires du monde municipal

En octobre 2012, le président et le directeur de l'Agence ont été convoqués à une rencontre avec la MRC des Etchemins afin de discuter de certaines problématiques reliées à la protection des investissements sylvicoles. En fait, un projet de développement immobilier (projet Cumberland) en milieu forestier est en cours dans la municipalité de Saint-Benjamin. Le développement est situé sur des lots boisés où d'importantes sommes ont été investies pour la réalisation de plantations. Bien que la majorité des travaux ne soient plus couverts par le délai de protection inscrit à l'engagement du producteur forestier, ce genre de projet soulève des inquiétudes quant à la protection des travaux et la prise en considération de ce genre de projet à l'intérieur des règlements régionaux relatifs à la protection et la mise en valeur des forêts privées.

En avril 2013, le directeur de l'Agence a été invité à rencontrer les représentants de la MRC de Bellechasse et de la MRC des Etchemins afin entre autres de discuter de modifications prévues aux règlements régionaux afin de concilier certains usages qui pourraient être réalisés sur des superficies ayant bénéficié d'investissements sylvicoles. Ces changements sont encore au stade de projet.

Certes, on note une recrudescence de dossiers où des investissements sylvicoles pourraient être détruits. L'Agence sera à l'affut afin d'obtenir remboursement des sommes investies lorsque celles-ci sont toujours couvertes par le délai d'engagement du producteur forestier.

Dans un autre ordre d'idée, les MRC du territoire de l'Agence ont publié, en avril 2013, un nouveau dépliant à l'intention des propriétaires forestiers qui résume les règlements régionaux relatifs à la protection et la mise en valeur des forêts privées.

PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2013-2014

Prévision budgétaire 2013-2014 Sujet à changement. Budgets non confirmés dans certains projets.	Prog. régulier	PPMV	PIS - IRAECQ-S	Projets	Total
Revenus					
Contribution MRN PAMVFP	2 248 220 \$	0 \$	0 \$	20 000 \$	2 268 220 \$
Contribution PIS-IRAECQ-S	0 \$	0 \$	452 200 \$	0 \$	452 200 \$
Contribution de l'industrie	291 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	291 000 \$
Contribution MRNF - Volet I - Projet PEH	0 \$	0 \$	0 \$	25 265 \$	25 265 \$
Contribution CRÉ – PMVRMF Volet II	0 \$	0 \$	0 \$	135 000 \$	135 000 \$
Contribution Fondation de la faune SBV	0 \$	0 \$	0 \$	45 800 \$	45 800 \$
Contribution Environnement Canada	0 \$	0 \$	0 \$	38 333 \$	38 333 \$
Contribution partenaires monde municipal	7 500 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 500 \$
Revenus de projets et divers	3 100 \$	0 \$	0 \$	190 \$	3 290 \$
Surplus de l'exercice précédent	118 302 \$	21 613 \$	0 \$	36 578 \$	176 493 \$
Total des revenus	2 668 122 \$	21 613 \$	452 200 \$	301 166 \$	3 443 101 \$
Dépenses					
Frais d'administration					
Salaires et avantages sociaux	206 955 \$	13 865 \$	10 266 \$	65 402 \$	296 488 \$
Services professionnels	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Service informatique et logiciel forêt privée	4 400 \$	0 \$	300 \$	0 \$	4 700 \$
Comptabilité et services	2 800 \$	0 \$	300 \$	0 \$	3 100 \$
Présidence	1 750 \$	0 \$	250 \$	0 \$	2 000 \$
Loyer et entretien ménage	9 950 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 950 \$
Réunions	200 \$	0 \$	100 \$	160 \$	460 \$
Assurances et cotisations	5 495 \$	1 177 \$	585 \$	720 \$	7 977 \$
Fournitures, photocopies et poste	7 250 \$	2 000 \$	1 550 \$	3 006 \$	13 806 \$
Publicité	3 500 \$	500 \$	0 \$	1 500 \$	5 500 \$
Télécommunications	4 200 \$	0 \$	800 \$	750 \$	5 750 \$
Frais de déplacements, hébergement et repas	13 400 \$	126 \$	2 800 \$	5 957 \$	22 283 \$
Formation	3 000 \$	0 \$	0 \$	1 000 \$	4 000 \$
Divers	500 \$	0 \$	125 \$	100 \$	725 \$
Sous-total frais d'administration	263 400 \$	17 668 \$	17 076 \$	78 595 \$	376 739 \$
Frais d'exploitation					
Programmes d'aménagement	2 216 000 \$	0 \$	435 124 \$	199 979 \$	2 851 103 \$
Projets	0 \$	0 \$	0 \$	14 070 \$	14 070 \$
Transfert de connaissances	29 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	29 000 \$
Calcul de possibilité forestière	0 \$	3 745 \$	0 \$	0 \$	3 745 \$
Acquisition de données	800 \$	200 \$	0 \$	0 \$	1 000 \$
Sous-total frais d'exploitation	2 245 800 \$	3 945 \$	452 200 \$	214 049 \$	2 915 994 \$
Immobilisation	5 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 000 \$
Total des dépenses	2 514 200 \$	21 613 \$	452 200 \$	292 644 \$	3 280 657 \$
Revenu net	153 922 \$	0 \$	0 \$	8 522 \$	162 444 \$

ANNEXES



Annexe 1 États financiers au 31 mars 2013

États financiers annuels et
renseignements complémentaires

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Exercice terminé le 31 mars 2013

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

États financiers annuels et renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2013

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

Bilan

État des résultats

État de l'évolution de l'actif net

État des flux de trésorerie

Notes afférentes aux états financiers

Renseignements complémentaires

Annexe - Contributions

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, qui comprennent le bilan au 31 mars 2013 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches au 31 mars 2013, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui indique que Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a adopté les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1er avril 2012 et que sa date de transition était le 1er avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétroactivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les bilans au 31 mars 2012 et au 1er avril 2011, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 ainsi que les informations connexes. Nous n'avions pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.



LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Lac-Etchemin (Québec)

Le 10 juin 2013

¹ CPA auditeur, CA permis no A111747

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Bilan

31 mars 2013

	2013	2012
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	195 932 \$	144 218 \$
Débiteurs (note 4)	106 419	68 771
Subvention à recevoir	59 007	287 178
	361 358	500 167
Immobilisations corporelles (note 5)	14 795	31 032
	376 153 \$	531 199 \$

Passif et actif net

Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	176 980 \$	381 614 \$
Actif net		
Investi en immobilisations	14 795	31 032
Affecté (note 7)	36 578	52 960
Non affecté	147 800	65 593
	199 173	149 585
	376 153 \$	531 199 \$

Engagements (note 8)

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2013

	2013	2012
Produits		
Subvention Gouvernement du Québec	2 268 220 \$	2 268 220 \$
Contributions (annexe)	266 732	319 500
PIS-IPREFQ	633 150	678 150
Contributions de l'industrie	299 272	336 412
Mesure coercitives	2 025	1 510
Autres revenus	6 861	15 153
Utilisation de l'actif net affecté	16 382	-
Revenus de projets	11 550	21 323
Autres subventions	-	12 580
	3 504 192	3 652 848
Charges		
Conseillers forestiers	3 007 590	3 396 476
Présidence	2 000	1 688
Salaires et charges sociales	284 019	268 389
Conception de logiciels et services informatiques	4 777	5 335
Acquisition de données	1 262	1 240
Projets		
PEH - Lisier	10 284	18 889
Transfert de connaissances	26 208	24 054
Services professionnels	3 087	-
Sous-bassin versant	987	2 359
Sondage propriétaire PPMV	-	6 864
Anniversaire 15 ans	-	6 504
Orthophotos	-	12 860
Honoraires de vérification	4 983	2 851
Loyer	8 906	8 626
Entretien locaux	829	880
Télécommunication	6 137	7 476
Publicité et communication	414	7 891
Papeterie et dépenses de bureau	15 711	21 650
Cotisations	1 928	1 553
Formations	4 369	2 964
Frais de déplacements et repas	23 245	32 826
Assurances	5 892	5 775
Frais de réunion	519	1 361
Mauvaises créances	1 482	-
Amortissement		
Équipement informatique et logiciel	18 903	22 584
Mobilier et équipement de bureau	3 709	7 231
Gain sur disposition d'immobilisation corporelles	(175)	-
Autres	919	2 197
Cotisation fonds des services de santé	237	18 235
	3 438 222	3 888 758
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	65 970 \$	(235 910) \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2013

	Investi en immo- bilisations	Affecté	Non affecté	2013 Total	2012 Total
Solde au début de l'exercice	31 032 \$	52 960 \$	65 593 \$	149 585 \$	385 495 \$
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(22 612)	-	88 582	65 970	(235 910)
Affectation d'origine interne (note 7)		(16 382)	-	(16 382)	-
Investissement en immobilisations	6 375	-	(6 375)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	14 795 \$	36 578 \$	147 800 \$	199 173 \$	149 585 \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2013

	2013	2012
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	65 970 \$	(235 910) \$
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement	22 612	29 815
Utilisation de l'actif net affecté	(16 382)	-
	72 200	(206 095)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(37 648)	64 219
Subvention à recevoir	228 171	(190 883)
Créditeurs	(204 634)	354 792
	58 089	22 033
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 375)	(36 779)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	51 714	(14 746)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	144 218	158 964
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	195 932 \$	144 218 \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2013

1. Statut et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur les forêts (L.R.Q.F-4.1) du Québec, a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire. Il est un organisme sans but lucratif et est conséquemment exempté des impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

2.1 Référentiel comptable applicable

Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, soit la Partie III du manuel de comptabilité de l'ICCA.

2.2 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une influence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements temporaires que l'organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes, en raison de restrictions quelconques ou parce qu'ils sont réservés à d'autres fins, ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes afférentes aux états financiers, suite

Exercice terminé le 31 mars 2013

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.4 Instruments financiers

2.4.1 Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et des actifs et passifs financiers désignés par l'organisme lors de la comptabilisation initiale, lesquels sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Aucun élément d'actifs et passifs financiers n'est évalué à la juste valeur.

2.4.2 Dépréciation des instruments financiers

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

Éléments d'actif	Taux
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	33 %
Logiciel	50 %

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes afférentes aux états financiers, suite

Exercice terminé le 31 mars 2013

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.6 Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les contributions sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant est connu à la date d'achèvement des états financiers.

3. Impact du changement de référentiel comptable

L'organisme a choisi d'appliquer les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Les présents états financiers sont les premiers états financiers dans lesquels l'organisme a appliqué les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2013 ont été élaborés en fonction des principes comptables décrits et notamment les dispositions prévues au chapitre 1501 - *Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif* relative aux premiers adoptants de ce référentiel comptable.

L'application initiale de ce nouveau référentiel n'a eu aucune incidence sur l'excédent des produits sur les charges de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 ni sur le bilan, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie, à la date de transition, soit le 1er avril 2011. L'organisme n'a pas publié de bilan d'ouverture, puisque le bilan d'ouverture au 1er avril 2011 selon les normes pour les organismes sans but lucratif est identique au bilan du 31 mars 2011 préparé selon les anciens PCGR.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes afférentes aux états financiers, suite

Exercice terminé le 31 mars 2013

4. Débiteurs

	2013	2012
Projets	60 224 \$	25 691 \$
Contribution des industries	38 257	31 700
TPS et TVQ à recevoir	7 938	11 380
	106 419 \$	68 771 \$

5. Immobilisations corporelles

	2013		2012	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	27 249 \$	22 640 \$	4 609 \$	8 318 \$
Équipement informatique	54 790	50 484	4 306	11 974
Logiciel	22 613	16 733	5 880	10 740
	104 652 \$	89 857 \$	14 795 \$	31 032 \$

6. Crédoiteurs

	2013	2012
Fournisseurs	4 884 \$	14 499 \$
Sommes à remettre à l'État		
Deductions à la source et charges sociales	9 241	7 739
Conseillers forestiers	162 855	359 376
	176 980 \$	381 614 \$

7. Affectations internes

En 2012, le conseil d'administration de l'organisme a résolu d'affecter un montant de 52 960 \$ à des fins d'aménagement forestier dans les Etchemins, dont un montant de 16 382 \$ a été utilisé au cours de l'exercice courant. L'organisme ne peut utiliser ces montants grévés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes afférentes aux états financiers, suite

Exercice terminé le 31 mars 2013

8. Engagements

L'organisme est lié par une convention de bail de locaux échéant le 31 mars 2014 totalisant 8 235 \$ plus les taxes applicables.

9. Exposition aux risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2013.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses créiteurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Annexe - Contributions

Exercice terminé le 31 mars 2013

	2013	2012
Contributions		
MRNQ Projet	40 000 \$	45 000 \$
Fondation de la faune	33 550	42 000
Monde municipal	7 500	7 500
CRÉ volet II	129 335	200 000
MRNFQ volet II	-	25 000
CRÉ - PRDIRT	50 250	-
Environnement Canada	6 097	-
	266 732 \$	319 500 \$

Annexe 2 Ventilations par programme et par projet des dépenses pour l'année 2012-2013

Ventilation des dépenses et des investissements pour le programme régulier et le Programme d'investissements sylvicoles – Initiative ponctuelle de renforcement des économies forestières du Québec.

Postes budgétaires	Frais administratifs de l'Agence				Programmes		Total
	Prog. régulier		PIS-IPREFQ		Régulier	PIS-IPREFQ	2012-2013
	Admin.	V.O.	Admin.	V.O.			
Services professionnels	537 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	537 \$
Présidence	1 640 \$	0 \$	360 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 000 \$
Vérificateur comptable	4 483 \$	0 \$	500 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 983 \$
Services informatiques	1 708 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 708 \$
Logiciel SIGGA et GSF	2 599 \$	0 \$	470 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 069 \$
Salaires et avantages sociaux	77 764 \$	62 182 \$	9 482 \$	7 000 \$	0 \$	0 \$	156 429 \$
Acquisition de données	784 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	784 \$
Transfert de connaissances	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	26 208 \$	0 \$	26 208 \$
Conseillers forestiers	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 235 627 \$	607 355 \$	2 842 982 \$
Loyer	8 906 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 906 \$
Entretien ménager	829 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	829 \$
Réunions	50 \$	0 \$	311 \$	0 \$	0 \$	0 \$	361 \$
Assurances	4 137 \$	0 \$	585 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 722 \$
Fournitures de bureau	6 568 \$	0 \$	504 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 071 \$
Fournitures pour la v.o.	0 \$	500 \$	0 \$	295 \$	0 \$	0 \$	795 \$
Fournitures de sécurité	0 \$	500 \$	0 \$	250 \$	0 \$	0 \$	750 \$
Frais bancaires et intérêts	237 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	237 \$
Photocopies	526 \$	0 \$	250 \$	250 \$	0 \$	0 \$	1 025 \$
Publicités et communication	414 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	414 \$
Frais de poste	382 \$	0 \$	300 \$	0 \$	0 \$	0 \$	681 \$
Télécommunications	3 637 \$	0 \$	1 186 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 823 \$
Déplacements et hébergement	5 337 \$	5 107 \$	1 027 \$	2 015 \$	0 \$	0 \$	13 486 \$
Allocation repas	2 645 \$	722 \$	550 \$	302 \$	0 \$	0 \$	4 220 \$
Formations	2 778 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 778 \$
Cotisation à l'OIFQ	1 259 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 259 \$
Cotisations diverses	83 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	83 \$
Divers	671 \$	0 \$	158 \$	0 \$	0 \$	0 \$	829 \$
Amortissement	22 437 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	22 437 \$
Total	150 410 \$	69 011 \$	15 683 \$	10 112 \$	2 261 835 \$	607 355 \$	3 114 406 \$
% des dépenses	7,0 %		0,8 %		72,6 %	19,5 %	100 %
		7,9 %			92,1 %		

Ventilation des dépenses et investissements pour les projets

Postes budgétaires	Projets									
	Révision du PPMV	Aménag. écosys.	Forêt- faune 2011-2012	Forêt- faune 2012-2013	PAFF	Aménag. durable Haute Etch.	ÉcoAction poissons	ÉcoAction plant. mixtes	Peuplier hybride et lisier	Témoins écolo.
Services professionnels projets	0 \$	2 550 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Salaires et avantages sociaux	15 296 \$	46 433 \$	0 \$	1 994 \$	1 000 \$	27 792 \$	770 \$	0 \$	25 490 \$	8 816 \$
Acquisition de données	228 \$	250 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Projet PEH et Aménag. for. dur.	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	987 \$	0 \$	0 \$	10 284 \$	0 \$
Conseillers forestiers	0 \$	0 \$	0 \$	128 042 \$	0 \$	31 594 \$	0 \$	4 973 \$	0 \$	0 \$
Loyer	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Entretien ménager	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Réunions	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	159 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Assurances	585 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	585 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Fournitures de bureau	338 \$	231 \$	0 \$	0 \$	0 \$	238 \$	0 \$	0 \$	1 113 \$	0 \$
Fournitures de sécurité et v.o.	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	250 \$	0 \$	0 \$	250 \$	641 \$
Mauvaise créance	0 \$	0 \$	1 482 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Photocopies	686 \$	505 \$	0 \$	0 \$	0 \$	328 \$	91 \$	0 \$	200 \$	0 \$
Publicité et communication	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Frais de poste	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	238 \$	264 \$	0 \$	18 \$	0 \$
Télécommunications	0 \$	200 \$	0 \$	0 \$	0 \$	529 \$	0 \$	0 \$	584 \$	0 \$
Déplacements et hébergement	0 \$	42 \$	0 \$	0 \$	74 \$	1 104 \$	0 \$	0 \$	1 442 \$	1 812 \$
Allocation repas	0 \$	40 \$	0 \$	0 \$	26 \$	191 \$	0 \$	0 \$	529 \$	280 \$
Formations	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 591 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Cotisation OIFQ	585 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Divers	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	90 \$	0 \$
Total	17 717 \$	50 250 \$	1 482 \$	130 036 \$	1 100 \$	65 585 \$	1 124 \$	4 973 \$	40 000 \$	11 550 \$
						323 816 \$				

Annexe 3 Travaux réalisés dans le programme régulier en 2012-2013

Activités	Nombre	Nombre d'unités	Taux (\$/unité)	Total
Débroussaillage et déblaiement	18	36,1 ha	1 213 \$	43 789 \$
Débroussaillage et déblaiement (pelle mécanique)	16	44,9 ha	1 269 \$	56 974 \$
Déchiquetage	2	10,7 ha	807 \$	8 635 \$
Débroussaillage et déblaiement < 3 ha (pelle méc.)	19	27,8 ha	1 325 \$	36 862 \$
Récup., débrous. et déblaiement < 3 ha (pelle méc.)	5	9,5 ha	1 352 \$	12 844 \$
Récupération et débroussaillage	1	1,0 ha	746 \$	724 \$
Récupération, débrous. et déblaiement	12	31,5 ha	1 241 \$	39 092 \$
Récupération, débrous. et déblaiement (pelle mécanique)	7	17,4 ha	1 296 \$	22 499 \$
Déblaiement mécanique (pelle mécanique)	26	118,9 ha	550 \$	65 417 \$
Taux technique - Déblaiement méc. (pelle mécanique)	5	20,8 ha	250 \$	5 200 \$
Déblaiement mécanique	7	38,4 ha	490 \$	18 796 \$
Débroussaillage et déblaiement manuel – 50 % couv.	1	3,2 ha	434 \$	1 389 \$
Déblaiement mécanique < 3 ha (pelle mécanique)	17	20,6 ha	607 \$	12 504 \$
Taux technique – Déblaiement méc. < 3 ha (pelle mécanique)	3	3,9 ha	250 \$	975 \$
Total préparation de terrain	138	383,7 ha		325 700 \$
Plantation manuelle PFD racines nues résineux	4	21 632 plants	414 \$	8 956 \$
Plantation manuelle récipients 45 cavités résineux	70	305 838 plants	431 \$	131 526 \$
Regarni 300 cc et plus résineux	13	26 312 plants	478 \$	12 577 \$
Total reboisement	87	353 782 plants		153 059 \$
Hersage agricole de plantation de peupliers hybrides	1	3,2 ha	451 \$	1 443 \$
Désherbage mécanique plantation résineuse	1	9,1 ha	317 \$	2 885 \$
Dégagement de plantation > 1 m (1 ^{er} ou 2 ^e)	42	87,4 ha	916 \$	80 013 \$
Dégagement de plantation > 1 m (3 ^e et plus)	37	67,6 ha	851 \$	57 545 \$
Dégagement de plantation < 1 m (1 ^{er} ou 2 ^e)	175	471,7 ha	1 222 \$	573 687 \$
Dégagement de plantation < 1 m (3 ^e et plus)	32	66,3 ha	1 135 \$	75 262 \$
Éclaircie précommerciale de plantation	47	136,9 ha	1 185 \$	162 161 \$
Taux technique – Écl. précommerciale de plantation	1	1,2 ha	250 \$	300 \$
Élagage plantation peupliers hybrides	1	1,1 ha	535 \$	589 \$
Total entretien de plantation	337	844,5 ha		953 885 \$
Éclaircie précommerciale résineux	61	146,8 ha	1 185 \$	173 709 \$
Taux technique – Écl. précommerciale résineux	3	9,4 ha	250 \$	2 350 \$
Éclaircie précommerciale feuillus d'ombre	4	6,0 ha	1 252 \$	7 399 \$
Éclaircie précommerciale feuillus intolérants	3	6,8 ha	1 024 \$	6 963 \$
Taux technique – Écl. précommerciale feuillus intol.	1	4,6 ha	250 \$	1 150 \$
Éclaircie précommerciale mélangée	2	5,1 ha	1 185 \$	6 044 \$
Taux technique – Écl. précommerciale mélangée	2	7,6 ha	250 \$	1 900 \$
Total traitements non-commerciaux	76	186,3 ha		199 515 \$

Activités	Nombre	Nombre d'unités	Taux (\$/unité)	Total
Éclaircie commerciale mart. plant. 2 000 ti/ha et + (1 ^{er})	32	85,0 ha	1 414 \$	119 222 \$
Éclaircie commerciale mart. plant. 2 000 ti/ha et +	43	74,3 ha	1 313 \$	97 588 \$
Taux tech. - Écl. comm. mart. plant. 2 000 ti/ha et +	1	1,1 ha	250 \$	275 \$
Éclaircie comm. mart. plant. 1 000 à 1 999 ti/ha (1 ^{er})	1	2,0 ha	1 054 \$	2 076 \$
Éclaircie commerciale mart. plant. 1 000 à 1 999 ti/ha	20	34,7 ha	979 \$	33 991 \$
Éclaircie commerciale mart. plant. < 1 000 ti/ha	1	3,8 ha	400 \$	1 520 \$
Éclaircie commerciale sans mart. plant. 2 000 ti/ha et +	1	1,5 ha	1 163 \$	1 745 \$
Éclaircie commerciale mart. EPC 2 000 ti/ha et + (1 ^{er})	6	7,7 ha	1 414 \$	10 831 \$
Éclaircie commerciale mart. EPC 2 000 ti/ha et +	9	21,6 ha	1 313 \$	28 361 \$
Éclaircie comm. mart. EPC 1 000 à 1 999 ti/ha (1 ^{er})	2	1,7 ha	1 054 \$	1 813 \$
Éclaircie commerciale mart. EPC 1 000 à 1 999 ti/ha	1	1,2 ha	979 \$	1 165 \$
Éclaircie commerciale mart. naturel 2 000 ti/ha et +	12	17,6 ha	1 313 \$	23 096 \$
Martelage et tech. trait. commerciaux - Plantation (1 ^{er})	5	8,7 ha	431 \$	3 750 \$
Martelage et technique trait. commerciaux - Plantation	19	21,4 ha	400 \$	8 560 \$
Martelage et technique trait. comm. - Peupl. précom.	1	0,4 ha	400 \$	160 \$
Martelage et technique trait. comm. - Peupl. naturel	4	14,6 ha	400 \$	5 840 \$
Éclaircie commerciale mart. naturel résineux	27	31,3 ha	979 \$	30 672 \$
Taux. tech. - Écl. comm. mart. naturel résineux	1	2,1 ha	250 \$	525 \$
Éclaircie commerciale mart. naturel feuillus d'ombre	1	4,0 ha	890 \$	3 596 \$
Coupe de succession	6	12,1 ha	635 \$	7 696 \$
Coupe de jardinage avec martelage feuillus d'ombre	3	5,4 ha	890 \$	4 806 \$
Coupe progressive d'ensemencement résineux	4	7,2 ha	829 \$	5 969 \$
Coupe progressive d'ensemencement feuillus d'ombre	1	6,4 ha	646 \$	4 134 \$
Coupe de récupération	32	91,6 ha	334 \$	30 604 \$
Taux technique - Coupe de récupération	1	5,8 ha	250 \$	1 450 \$
Martelage et service technique dans les érablières	21	110,7 ha	268 \$	29 657 \$
Coupe de jardinage acéricoforestière	4	14,2 ha	566 \$	8 037 \$
Taux. tech. – Coupe de jardinage acéricoforestière	1	4,5 ha	250 \$	1 125 \$
Coupe d'assainissement sup. excédentaire 4 ha	1	0,7 ha	40 \$	28 \$
Coupe totale sup. excéd. 4 ha (technique)	42	227,2 ha	40 \$	9 087 \$
Coupe totale 4 premiers ha (technique)	98	269,2 ha	89 \$	23 956 \$
Total travaux commerciaux	401	1 089,7 ha		501 335 \$
Drainage terrain dénudé	40	14,2 km	1 430 \$	20 187 \$
Total drainage	40	14,2 km		20 187 \$
Visites-conseils	60	60 visites	102 \$	6 120 \$
Total visites-conseils	60	60 unités		6 120 \$

Activités	Nombre	Nombre d'unités	Taux (\$/unité)	Total
Conseil technique	230	426 actes	178 \$	75 828 \$
Conseil technique débroussaillage et déblaiement	10	12,9 ha	0 \$	0 \$
Conseil technique débroussaillage	9	61,7 ha	0 \$	0 \$
Conseil technique récup., débrouss. et déblaiement	2	2,1 ha	0 \$	0 \$
Conseil technique déblaiement mécanique (pelle méc.)	1	0,9 ha	0 \$	0 \$
Conseil technique plantation 300 cc et +	2	3 200 plants	0 \$	0 \$
Conseil technique désherbage plantation résineuse	1	2,3 ha	0 \$	0 \$
Conseil technique dégagement de plantation > 1 m	8	9,5 ha	0 \$	0 \$
Conseil technique dégagement de plantation < 1 m	3	1,0 ha	0 \$	0 \$
Conseil technique écl. précommerciale plant. résineux	1	1,0 ha	0 \$	0 \$
Conseil technique dégagement régéné. naturelle rés.	1	1,0 ha	0 \$	0 \$
Conseil technique éclaircie précommerciale résineux	1	0,6 ha	0 \$	0 \$
Conseil technique éclaircie précommerciale feu. d'ombre	2	0,0 ha	0 \$	0 \$
Conseil technique écl. comm. plant. rés. > 2 000 ti/ha	24	58,8 ha	0 \$	0 \$
Conseil tech. écl. comm. plant. rés. > 1 000 à 1 999 ti/ha	2	2,2 ha	0 \$	0 \$
Conseil tech. écl. comm. s. mart. plant. rés. > 2 000 ti/ha	3	4,6 ha	0 \$	0 \$
Conseil technique écl. comm. EPC rés. > 2 000 ti/ha	1	0,7 ha	0 \$	0 \$
Conseil technique trait. comm. peuplement naturel	1	3,5 ha	0 \$	0 \$
Conseil technique éclaircie commerciale nat. résineux	31	33,3 ha	0 \$	0 \$
Conseil technique éclaircie commerciale nat. feuillu	2	0,6 ha	0 \$	0 \$
Conseil technique jardinage feuillus d'ombre	20	29,5 ha	0 \$	0 \$
Conseil technique coupe par bandes	1	2,0 ha	0 \$	0 \$
Conseil technique coupe prog. ensemencement résineux	5	18,3 ha	0 \$	0 \$
Conseil technique coupe de récupération	21	46,0 ha	0 \$	0 \$
Conseil technique écl. commerciale sans martelage	3	1,2 ha	0 \$	0 \$
Conseil technique jardinage acéricoforestier	1	0,0 ha	0 \$	0 \$
Conseil technique drainage terrain dénudé	9	3,1 km	0 \$	0 \$
Conseil technique drainage terrain forestier	15	7,6 km	0 \$	0 \$
Conseil technique voirie forestière	49	25,9 km	0 \$	0 \$
Conseil technique amélioration de chemin	5	2,9 km	0 \$	0 \$
Total conseils techniques	234	293,7 ha		
		3 200 plants		75 828 \$
		39,5 km		
Grand total	1 373			2 235 627 \$

Annexe 4 Travaux réalisés dans le PIS-IPREFQ en 2012-2013

Activités	Nombre	Nombre d'unités	Taux (\$/unité)	Total
Déblaiement mécanique (pelle mécanique)	1	1,5 ha	550 \$	825 \$
Déblaiement mécanique < 3 ha (pelle mécanique)	2	4,9 ha	490 \$	2 401 \$
Total préparation de terrain	3	6,4 ha		3 226 \$
Plantation manuelle 300 cc et plus feuillus	1	900 plants	431 \$	388 \$
Plantation manuelle PFD racines nues résineux	10	30 548 plants	414 \$	12 647 \$
Plantation manuelle 300 cc et plus résineux	125	665 572 plants	431 \$	286 604 \$
Taux tech, - Plantation man. 300 cc et + résineux	10	173 888 plants	100 \$	17 389 \$
Regarni PFD racines nues résineux	1	480 plants	412 \$	198 \$
Regarni 300 cc et plus résineux	50	84 034 plants	478 \$	40 167 \$
Regarni de régénération nat. 300 cc et + résineux	1	2 444 plants	496 \$	1 212 \$
Total reboisement	198	957 866 plants		358 605 \$
Dégagement de plantation > 1 m (1 ^{er})	7	29,4 ha	916 \$	26 921 \$
Dégagement de plantation > 1 m	2	13,0 ha	851 \$	11 063 \$
Dégagement de plantation < 1 m (1 ^{er})	44	115,8 ha	1 222 \$	141 288 \$
Éclaircie précommerciale de plantation	13	44,0 ha	1 185 \$	51 998 \$
Total entretien de plantation	66	202,2 ha		231 270 \$
Éclaircie précommerciale résineux	4	3,8 ha	1 185 \$	4 503 \$
Éclaircie précommerciale feuillus intolérants	1	3,7 ha	1 024 \$	3 789 \$
Total traitements non-commerciaux	5	7,5 ha		8 292 \$
Visites-conseils	41	41 visites	102 \$	4 182 \$
Total plans d'aménagement et visites	41	41 unités		4 182 \$
Conseil technique	5	10 unités	178 \$	1 780 \$
Conseil technique plantation PFD résineux	1	1 040 unités	0 \$	0 \$
Conseil technique plantation 300 cc et + résineux	2	780 plants	0 \$	0 \$
Conseil technique regarni 300 cc et + résineux	2	2 080 plants	0 \$	0 \$
Total conseils techniques	10	0 ha 3 900 plants		1 780 \$
Grand total	323			607 355 \$

